

Bico

Federatie vzw
Fédération asbl

RAPPORT D'ACTIVITES 2017

TABLES DES MATIERES

TABLES DES MATIERES	1
AVANT-PROPOS.....	3
CHAPITRE 1 : LES MEMBRES.....	6
Centre assurant une aide sociale urgente, 24 heures sur 24.....	6
Centre assurant un hébergement de nuit inconditionnel.....	6
Centres assurant aux adultes et à certains mineurs, dans l'incapacité temporaire de vivre de façon autonome, un accueil, un hébergement et un accompagnement psychosocial afin de les aider à retrouver cette autonomie.....	6
Services assurant une guidance psychosociale, budgétaire et/ou administrative à domicile.....	7
Service assurant l'accompagnement de personnes vivant habituellement en rue.....	8
Centre de jour	8
SOM.....	9
CHAPITRE 2 : GROUPES DE TRAVAIL ET REPRESENTATION.....	10
Groupes de travail internes.....	10
Représentation extérieure	13
Réunions.....	16
De la Politique Générale à l'Ordonnance	18
CHAPITRE 3 : ORGANES DE CONCERTATION.....	20
La Concertation bruxelloise de l'aide aux sans-abri.....	20
La Concertation régionale (Regio-Overleg) de l'aide aux sans-abri	21
STAMBICAW	21
Réunions AMA - Fédération Bico	21
Concertation entre la Fédération Bico/l'AMA et le coordinateur de « Santé mentale et précarité »	22
Représentation à la Commission Paritaire 319.00	22
Représentation au Fonds Maribel Social.....	23
Représentation dans le fonds de formation en faveur des initiatives destinées aux groupes à risque	23
Représentation au Centre d'appui au secteur bruxellois d'aide aux sans-abri - la Strada	23
Représentation au Conseil Consultatif de la santé et de l'aide aux personnes de la Commission Communautaire Commune.....	24
Groupe de travail Conseil Consultatif « Sans-abri ».....	25

asbl Fédération Bico-federatie vzw

Fédération des maisons et initiatives d'accueil et d'accompagnement en faveur de personnes en difficulté et des sans-abri à Bruxelles

Federatie van de onthaal- en begeleidingshuizen ten voordele van mensen in moeilijkheden en daklozen in Brussel

Rue du Boulet 34 Kogelstraat - Bruxelles 1000 Brussel

GSM 0494 47 04 24 – T/ F 02 513 58 76 - bico.federatie@skynet.be

Concertation SLRB-logement social et maisons d'accueil.....	25
CHAPITRE 4 : FORMATION, JOURNEES D'ETUDE, RECHERCHES ET COURS	26
Plan de formation.....	27
Présentation de la Fédération Bico	28
Journées d'étude/Colloques/Entretiens	28
CHAPITRE 5 : AFFILIATION	30
Centre flamand d'Etudes et de Documentation pour les ASBL (VSDC)	30
CHAPITRE 6 : CONSEIL D'ADMINISTRATION / ASSEMBLEE GENERALE	31
CHAPITRE 7 : ORGANIGRAMME	32
CHAPITRE 8 : GLOSSAIRE	33
ANNEXES.....	34
1. Courrier : Vision du secteur de l'aide aux personnes sans abri	34
2. Communiqué de presse : Samusocial : au-delà de la crise politique	38
3. Courrier : Prolongement manifestation « Marche rouge (de colère) »	39
4. Courrier : Projet d'ordonnance	41
5. Communiqué de presse : Renouvellement des cartes d'identité - Ville de Bruxelles.	45

asbl Fédération Bico-federatie vzw

Fédération des maisons et initiatives d'accueil et d'accompagnement en faveur de personnes en difficulté et des sans-abri à Bruxelles

Federatie van de onthaal- en begeleidingshuizen ten voordele van mensen in moeilijkheden en daklozen in Brussel

Rue du Boulet 34 Kogelstraat - Bruxelles 1000 Brussel

GSM 0494 47 04 24 – T/ F 02 513 58 76 - bico.federatie@skynet.be

AVANT-PROPOS

La Fédération Bico qui est bilingue, défend les intérêts de toutes les institutions bruxelloises qui travaillent avec des personnes en difficulté, sans abri et mal logées et qui sont reconnues et/ou subsidiées par la Commission Communautaire Commune (COCOM).

La Fédération Bico a été créée en 2002 afin de défendre ces institutions et de garantir une diffusion efficace de l'information aussi bien en français qu'en néerlandais, afin qu'elles restent informées des évolutions du secteur et de la politique le concernant. Cela contribue à un meilleur fonctionnement et un meilleur service, et est donc bénéfique pour tout le secteur de l'aide aux personnes sans abri.

2017
REFORME DU SECTEUR
NEGOCIATIONS
MANIFESTION ROUGE
DE COLERE
FORMATIONS
RENFORCEMENT DE LA
FEDERATION

L'année 2017 fut l'année de la crise du Samusocial. Le secteur a voulu saisir cette occasion pour réfléchir, avec les responsables politiques compétents, à une réforme du secteur au profit des personnes sans abri. Le volet urgence a eu et a toujours un rôle dominant, alors que c'est la diversité qui constitue la force du secteur de l'aide aux personnes sans abri. Nous avons un large éventail de services, qui travaillent en étroite collaboration et répondent à la diversité et à la grande complexité des demandes d'aide auxquelles nous sommes confrontés au quotidien. En 2017 le secteur de l'aide aux personnes sans abri a appelé les politiques à ne pas se limiter à la gestion des conséquences du sans-abrisme et du mal-logement, mais à joindre nos efforts pour parvenir à une approche s'attaquant à leurs causes profondes.

Être sans-abri représente plus que simplement ne pas avoir un toit au-dessus de la tête, car avoir un foyer signifie également la sécurité, la sûreté, l'intimité, un enracinement, des réseaux sociaux, la famille, un entourage, un voisinage et une vie saine.

Le sans-abrisme et le mal-logement sont donc plus que des problématiques de logement, ce sont des situations complexes composées de différents facteurs : risques psychosociaux, problèmes relationnels, manque de possibilités éducatives, de moyens matériels et financiers suffisants pour garantir la subsistance en l'absence d'un travail ou d'une allocation viable, de sorte que la notion de « vivre dans la dignité » se retrouve reléguée à l'arrière-plan. Il y a parfois un désancrage total.

Nous reconnaissons que l'objectif de la politique est bien de diminuer le nombre de personnes sans abri à Bruxelles. Cependant, la lutte contre le sans-abrisme est un travail de longue haleine, pour lequel les secteurs de l'aide aux personnes et de l'action sociale sont des acteurs importants mais sûrement pas les seuls ! La lutte contre le sans-abrisme implique par ailleurs un travail préventif. C'est pourquoi nous avons également demandé à ce que des collaborations soient créées avec les secteurs connexes comme ceux de l'enseignement, de la santé, du logement,... afin qu'ils puissent également apporter leur contribution.

asbl Fédération Bico-federatie vzw

Fédération des maisons et initiatives d'accueil et d'accompagnement en faveur de personnes en difficulté et des sans-abri à Bruxelles

Federatie van de onthaal- en begeleidingshuizen ten voordele van mensen in moeilijkheden en daklozen in Brussel

Rue du Boulet 34 Kogelstraat - Bruxelles 1000 Brussel

GSM 0494 47 04 24 – T/ F 02 513 58 76 - bico.federatie@skynet.be

Au travers de la manifestation « Marche rouge (de colère) » (voir p.17) de septembre, nous voulions également rappeler au Gouvernement Fédéral sa responsabilité écrasante en ce qui concerne les personnes sans papiers. C'est pourquoi nous attendons de lui, une solution structurelle et humaine pour ce groupe-cible, car une personne dans le besoin doit être aidée, qu'elle ait des papiers ou non.

Le Gouvernement bruxellois a bien pris des mesures allant dans le sens d'une réforme, mais nous avons parfois une vision différente sur la façon dont elle doit être concrètement menée.

Dans le cadre de l'ordonnance, la COCOM fait des efforts financiers importants afin de s'attaquer à cette problématique, ce qui est un soulagement en comparaison avec d'autres autorités compétentes.

La réorganisation du secteur bruxellois de l'aide aux personnes sans abri est un projet très ambitieux, mais en tant que secteur, nous avons quand même encore quelques préoccupations et interrogations.

Certes la COCOM a, durant l'année 2017, répondu à pas mal de nos demandes et a entendu plusieurs fois le secteur en tant qu'expert, mais nous avons encore des inquiétudes quant à la traduction de l'ordonnance dans le travail de terrain. Le partage d'information concernant le dossier social n'est, en effet, pas encore très clair pour nous, ni souhaitable d'ailleurs.

Durant l'année 2017, l'ordonnance et les arrêtés d'application ont été discutés lors de différentes réunions tant internes qu'externes. De nombreuses rencontres ont également été organisées avec différents partenaires afin d'échanger sur le nouveau cadre légal. Nous reviendrons en détail sur toutes ces réunions et rencontres dans ce rapport annuel.

Comme vous vous en doutez déjà, le nouveau cadre légal fut la tâche principale de la Fédération Bico en 2017.

Malgré tout, le programme des formations de la Fédération Bico a été quelque peu étoffé en 2017. Nous voulions comme les années précédentes faire correspondre notre offre de formations aux demandes des membres.

La plupart des formations organisées étaient quasiment complètes, ce qui signifie que nous essayerons de travailler avec le même élan dans les années à venir.

Et la dernière, mais certainement pas la moins importante de nos tâches principales, fut le renforcement de la Fédération Bico.

En 2017 nous avons travaillé autour des nouveaux Statuts, du Règlement d'Ordre Intérieur, du cahier des charges et de la Charte de la Fédération Bico, et ce, aussi bien dans le groupe de travail « Renforcement de la Fédération Bico » que lors du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. Notre objectif principal étant de faire fonctionner la Fédération Bico encore plus efficacement.

asbl Fédération Bico-federatie vzw

Fédération des maisons et initiatives d'accueil et d'accompagnement en faveur de personnes en difficulté et des sans-abri à Bruxelles
Federatie van de onthaal- en begeleidingshuizen ten voordele van mensen in moeilijkheden en daklozen in Brussel

Rue du Boulet 34 Kogelstraat - Bruxelles 1000 Brussel

GSM 0494 47 04 24 – T/ F 02 513 58 76 - bico.federatie@skynet.be

Les nouveaux Statuts et le Règlement d'Ordre Intérieur entreront en vigueur au plus tard en 2018.

La Fédération Bico veille à soutenir ses membres sur de très nombreux plans. Deux fois par an, elle envoie un Infoflash contenant toutes les nouveautés du domaine socio-économique et du secteur de l'aide aux personnes sans abri. La Fédération Bico s'occupe également tous les ans du calcul de la prime de fin d'année, de l'indexation des barèmes, des indemnités forfaitaires accordées aux bénévoles, de l'indemnité kilométrique,... Elle soutient également, et si nécessaire, ses membres à constituer des dossiers de subsidie.

LA FEDERATION BICO EXISTE DEPUIS 16 ANS ET COMPTE 18 MEMBRES

C'est pourquoi nous espérons pouvoir enfin être reconnu et subsidié de manière structurelle par la Commission Communautaire Commune. Nous avons introduit une demande en ce sens qui, nous l'espérons, recevra une réponse positive en 2018.

Le rapport annuel donne un aperçu de notre fonctionnement et illustre notre vaste panel de tâches toujours croissant.

asbl Fédération Bico-federatie vzw

Fédération des maisons et initiatives d'accueil et d'accompagnement en faveur de personnes en difficulté et des sans-abri à Bruxelles

Federatie van de onthaal- en begeleidingshuizen ten voordele van mensen in moeilijkheden en daklozen in Brussel

Rue du Boulet 34 Kogelstraat - Bruxelles 1000 Brussel

GSM 0494 47 04 24 – T/ F 02 513 58 76 - bico.federatie@skynet.be

CHAPITRE 1 : LES MEMBRES

Centre assurant une aide sociale urgente, 24 heures sur 24

Centre d'Accueil d'Urgence Ariane : Accueil de crise pour adultes, isolés ou en couple, avec ou sans enfants, qui rencontrent des difficultés psychosociales aiguës et ont besoin dans l'immédiat d'un accueil ou d'une prise en charge. Le centre a une capacité de 35 places pour adultes et dispose de quelques lits d'enfants.

Centre assurant un hébergement de nuit inconditionnel

Pierre d'Angle : Asile de nuit pour personnes sans abri (femmes et hommes).

Ils/elles y trouvent un abri au chaud et en sécurité pour la nuit. La priorité est accordée aux nouvelles personnes et aux personnes qui n'ont pas passé la nuit précédente à l'asile. L'accueil est inconditionnel, gratuit et anonyme. Il y a deux dortoirs de 24 lits et des installations sanitaires minimum.

Centres assurant aux adultes et à certains mineurs, dans l'incapacité temporaire de vivre de façon autonome, un accueil, un hébergement et un accompagnement psychosocial afin de les aider à retrouver cette autonomie

a) Centres ouverts à toutes et tous

Le Relais : La maison d'accueil du CPAS de Molenbeek-Saint-Jean prend en charge des adultes de 18 à 60 ans, accompagnés ou non d'enfants. La priorité est donnée aux familles qui rencontrent des difficultés, par exemple en cas d'expulsion. La capacité est de 48 lits pour adultes et de 5 lits pour enfants répartis sur 32 chambres.

Escale : Maison d'accueil pour familles et femmes avec ou sans enfants offrant un accompagnement psycho-socio-éducatif au sein d'un cadre d'accueil communautaire. La maison d'accueil dispose d'une capacité de 35 places.

b) Centres ouverts aux femmes accompagnées ou non d'enfants

Porte Ouverte : Maison d'accueil pour femmes (accompagnées ou non d'enfants) de 18 à 65 ans, qui ont des problèmes relationnels et/ou psychosociaux. La maison dispose de 15 chambres individuelles et peut héberger jusqu'à 22 personnes.

18 MEMBRES

CENTRE DE CRISE
ASILE DE NUIT
MAISONS D'ACCUEIL
SERVICES DE GUIDANCE
A DOMICILE
TRAVAIL DE RUE
CENTRE DE JOUR
FEDERATION

asbl Fédération Bico-federatie vzw

Fédération des maisons et initiatives d'accueil et d'accompagnement en faveur de personnes en difficulté et des sans-abri à Bruxelles
Federatie van de onthaal- en begeleidingshuizen ten voordele van mensen in moeilijkheden en daklozen in Brussel

Rue du Boulet 34 Kogelstraat - Bruxelles 1000 Brussel

GSM 0494 47 04 24 – T/ F 02 513 58 76 - bico.federatie@skynet.be

Talita : Maison d'accueil pour femmes (accompagnées ou non d'enfants), qui ont besoin d'une prise en charge résidentielle temporaire dans un cadre communautaire. La maison d'accueil est reconnue pour 22 lits.

Les Foyers d'accueil : La maison d'accueil accueille des familles nombreuses (au moins 3 enfants), elle dispose de 23 lits qui lui permettent d'accueillir 3 à 4 familles. Le séjour n'est pas limité dans le temps et tout autant les hommes que les femmes sont accueillis. L'équipe se concentre entre autres sur à l'aide à la recherche intensive d'un logement adapté, sur l'éducation au logement, sur l'éducation des enfants et sur la régularisation administrative.

c) Centre ouvert aux victimes du trafic d'êtres humains

Pag-Asa : Maison d'accueil et service d'accompagnement ambulatoire pour des hommes et des femmes (avec ou sans enfants) qui sont victimes de la traite des êtres humains (tel que définie par le Code Pénal). L'accueil et l'accompagnement sont fournis dans le cadre de la « procédure spéciale de protection » pour les victimes de la traite des êtres humains, ce qui veut dire que ces personnes doivent coopérer avec les autorités et qu'elles ne peuvent plus avoir de contact avec les auteurs (présumés). La maison d'accueil est située à une adresse discrète et dispose de 16 lits dans des chambres individuelles. Les victimes qui n'ont pas besoin d'hébergement ou qui ne séjournent plus dans la maison d'accueil sont accompagnées de manière « ambulatoire » (guidance à domicile). Cet accompagnement psychosocial, adapté à chaque client, comprend tous les domaines de la vie et vise à renforcer l'autonomie de la personne afin qu'elle puisse fonctionner (à nouveau) de façon indépendante dans la société.

Services assurant une guidance psychosociale, budgétaire et/ou administrative à domicile

Armée du Salut - Habitat accompagné : Le service s'adresse à des personnes sans abri (hommes, femmes et familles) résidant entre autres en maison d'accueil, qui désirent s'établir de manière plus autonome mais qui ont encore besoin d'un accompagnement. Cet accompagnement polyvalent offre un soutien matériel et social par le biais de visites à domicile, d'une médiation budgétaire, d'une aide administrative,...

Fami-Home : propose un accompagnement psychosocial aux personnes les plus démunies, qui souhaitent se réinsérer en logement ou qui ont besoin d'un accompagnement à domicile. Fami-Home développe également un projet de logement « solidaire » collectif permettant l'accès direct de la rue au logement.

Le Nouveau 150 : propose un accompagnement psychosocial, budgétaire et administratif à domicile. Cette organisation est également reconnue en tant que service de médiation de dettes. Le groupe-cible est essentiellement composé de familles nombreuses défavorisées qui sont sans logement (ou l'ont été). L'association effectue un travail de soutien familial pour éviter que les enfants ne soient placés dans des institutions ou pour veiller à ce que les enfants placés puissent revenir vivre en famille. Les bénéficiaires de cet accompagnement peuvent être locataires de l'agence immobilière sociale.

asbl Fédération Bico-federatie vzw

Fédération des maisons et initiatives d'accueil et d'accompagnement en faveur de personnes en difficulté et des sans-abri à Bruxelles

Federatie van de onthaal- en begeleidingshuizen ten voordele van mensen in moeilijkheden en daklozen in Brussel

Rue du Boulet 34 Kogelstraat - Bruxelles 1000 Brussel

GSM 0494 47 04 24 – T/ F 02 513 58 76 - bico.federatie@skynet.be

La Maison de la Paix : L'association a pour objectif d'accompagner les personnes sans abri vers plus d'autonomie et de rétablir le réseau social par le biais d'un accompagnement psychosocial. En agissant ainsi, l'association vise à l'intégration de l'usager dans le tissu social et met surtout l'accent sur la stabilisation et la réhabilitation. Elle tente d'augmenter les possibilités d'intégration de l'usager, d'éviter des situations de crise et de stimuler une évolution vers l'autonomie.

Lhiving : offre un accompagnement à des personnes défavorisées porteuses du VIH, à leur famille et/ou leur entourage immédiat. Selon les besoins de l'usager, l'action touche différents domaines tels que le logement, le bien-être psychique et physique, les problèmes administratifs, le statut de séjour, l'éducation et la scolarisation des enfants, l'accès à la formation et l'emploi,... L'accompagnement a pour but de renouer avec sa propre vie et son milieu proche ou étendu.

Un Toit à Soi : L'organisation propose de la guidance à domicile pour hommes. L'accompagnement s'effectue aussi bien dans les propres logements de l'association qu'ailleurs (marché privé, logements AIS, logements sociaux). L'association organise deux permanences pour un public plus large avec différents objectifs, comme la recherche de logement, la médiation locataire-propriétaire, l'éducation au logement, l'information et le conseil,...

L'Ilot/S.Ac.A.Do. : L'Ilot a mis en place un service de guidance à domicile. Le rythme de l'accompagnement est déterminé par la demande de l'utilisateur. L'objectif est d'aider l'usager à s'installer dans son (nouveau) logement afin d'en éviter la perte et qu'il se retrouve dans une situation précaire. L'approche est différente et adaptée à chaque personne, selon ses demandes, ses attentes, ses désirs. Cette approche permet une plus grande palette d'actions dans le travail d'accompagnement. L'organisation d'activités collectives (ateliers culturels et créatifs, café social,...) permet aux usagers d'apprendre à fonctionner dans une dynamique de groupe.

Service assurant l'accompagnement de personnes vivant habituellement en rue

Diogenes : veut créer un pont entre la rue et l'aide sociale. L'organisation établit des contacts avec les gens qui vivent en rue, afin de leur offrir une écoute inconditionnelle et de les soutenir dans leur contexte de vie en tenant compte de leurs valeurs et de leur mode de vie et en les orientant de façon efficace vers des services auxquels ils peuvent faire appel.

Centre de jour

Hobo : est un centre de jour qui accompagne les personnes sans abri dans leur recherche de formations et de travail. Ils offrent toutes sortes d'activités adaptées aux différentes sphères de la vie (sociale, professionnelle, culturelle, sportive, santé,...). Par le biais des activités, Hobo souhaite donner la possibilité aux personnes sans abri de développer leur réseau social et de rompre ainsi leur isolement social. Ils travaillent également à la réintégration en orientant les personnes vers des initiatives et des organisations existantes à Bruxelles.

asbl Fédération Bico-federatie vzw

Fédération des maisons et initiatives d'accueil et d'accompagnement en faveur de personnes en difficulté et des sans-abri à Bruxelles

Federatie van de onthaal- en begeleidingshuizen ten voordele van mensen in moeilijkheden en daklozen in Brussel

Rue du Boulet 34 Kogelstraat - Bruxelles 1000 Brussel

GSM 0494 47 04 24 – T/ F 02 513 58 76 - bico.federatie@skynet.be

SOM

SOM (ex-**FACAW** - Fédération des Centres Autonomes d'Aide Sociale Générale) est la fédération des entreprises sociales. SOM réunit, soutient et représente les entreprises sociales qui contribuent à des soins de qualité et à une politique sociale équitable. En tant que fédération patronale, SOM défend ses membres dans la concertation sociale, est le défenseur sectoriel et intersectoriel de leurs intérêts et enfin soutient et stimule l'entrepreneuriat social. SOM pense de manière progressiste et travaille de manière pluraliste. La somme des parties est la plus-value de « l'entreprendre social ».

asbl Fédération Bico-federatie vzw

Fédération des maisons et initiatives d'accueil et d'accompagnement en faveur de personnes en difficulté et des sans-abri à Bruxelles

Federatie van de onthaal- en begeleidingshuizen ten voordele van mensen in moeilijkheden en daklozen in Brussel

Rue du Boulet 34 Kogelstraat - Bruxelles 1000 Brussel

GSM 0494 47 04 24 – T/ F 02 513 58 76 - bico.federatie@skynet.be

CHAPITRE 2 : GROUPES DE TRAVAIL ET REPRESENTATION

Groupes de travail internes

2017 : 8 GROUPES DE TRAVAIL – 20 REUNIONS

a) Groupe de travail « Echange de pratiques des travailleurs sociaux - Services de guidance à domicile »

L'objectif principal de ce groupe de travail est l'échange d'expériences des travailleurs sociaux. C'est un lieu rencontre pour les organisations désireuses de partager ou de réfléchir autour d'un thème donné à leur façon de travailler, leurs projets, leurs outils de travail. Il permet également une meilleure connaissance du secteur et des partenaires. Le thème des rencontres est choisi par les participants et après une présentation de l'institution qui accueille le groupe, chacun est invité à partager son expérience. L'expertise relève des institutions. Un expert peut également y être convié afin de nous assister avec le thème choisi. La Fédération Bico y joue essentiellement un rôle de soutien et s'occupe de l'organisation pratique.

Au cours de l'année 2017, le groupe s'est réuni deux fois (dans les locaux du CPAS de Saint-Gilles et d'Aprèstoe), autour des thèmes suivants :

- Le secret professionnel
- Le Housing First Station Logement

Ce groupe de travail n'est pas seulement destiné aux services de guidance à domicile membres de la Fédération Bico. Les services d'habitat accompagné des CPAS de Bruxelles et Saint-Gilles, ainsi que le service privé Aprèstoe sont également invités.

b) Groupe de travail « Echange de pratiques des travailleurs sociaux - Maisons d'accueil »

L'objectif de ces rencontres est l'échange d'expériences entre les travailleurs sociaux autour des manières de fonctionner, des instruments de travail, de projets spécifiques et/ou une réflexion autour d'un thème donné choisi par les travailleurs sociaux. Chaque rencontre se passe, à tour de rôle, dans une maison d'accueil. L'hôte présente le fonctionnement de son institution pendant quelques minutes avant de passer au thème choisi.

Au cours de l'année 2017, le groupe s'est réuni une fois (dans les locaux de Talita), autour du thème « la recherche de logement ».

asbl Fédération Bico-federatie vzw

Fédération des maisons et initiatives d'accueil et d'accompagnement en faveur de personnes en difficulté et des sans-abri à Bruxelles
 Federatie van de onthaal- en begeleidingshuizen ten voordele van mensen in moeilijkheden en daklozen in Brussel
 Rue du Boulet 34 Kogelstraat - Bruxelles 1000 Brussel
 GSM 0494 47 04 24 – T/ F 02 513 58 76 - bico.federatie@skynet.be

c) Groupe de travail « Echange de pratique des travailleurs sociaux - Services de guidance à domicile et Maisons d'accueil »

En 2017, nous avons exceptionnellement choisi de réunir les travailleurs sociaux des maisons d'accueil et des services de guidance à domicile autour d'un thème les concernant tous : « rencontre avec le service Begeleid Wonen du secteur handicapé néerlandophone de Bruxelles ». Cette rencontre a été rendue possible grâce à la collaboration entre la Fédération Bico et Klaar De Smaele (travailleuse en réseaux intersectoriels « Bruggenbouwer »). Les partenaires se sont rencontrés à plusieurs reprises pour préparer cet échange.

Lors de cette rencontre nous nous sommes concentrés tout autant sur les travailleurs sociaux des maisons d'accueil que sur ceux des services de guidance à domicile. Janne Deblieck (responsable admissions – Begeleid Wonen Brussel) et Charlotte Berteele (coordinatrice de l'équipe BrAP-DOP Brussel) ont présidé la réunion avec la Fédération Bico.

L'accent a été mis sur différents handicaps en général, l'organisation à Bruxelles (VAPH et Phare) et les nouveautés introduites. Nous avons approfondi les différents handicaps et concrétisé les possibilités existant dans le secteur du handicap pour le public sans abri.

d) Groupe de travail « Services de guidance à domicile - Directeurs »

Ce groupe de travail est composé des directeurs/responsables des différents services de guidance à domicile, les thèmes traités requièrent qu'ils soient mandatés comme décisionnaires par leur institution.

En 2017 le groupe s'est réuni quatre fois autour des thèmes suivants :

- Moyens supplémentaires
- Ordonnance
- Arrêtés d'application
- Post-hébergement
- Numéro ONSS / Fonds Maribel

Une augmentation de l'allocation de base des services de guidance à domicile a été accordée en 2017. Lors de ce groupe de travail nous avons décidé de la clef de répartition que nous allions proposer aux cabinets concernés. Un certain nombre de critères objectifs ont été mis en avant, comme l'ampleur du subventionnement de la COCOM.

Autant l'ordonnance que les arrêtés d'application ont été largement traités lors de ces différents groupes de travail afin de préparer au mieux les négociations avec les cabinets compétents. Différents documents consultatifs ont été réalisés et transmis aux cabinets compétents afin que le nouveau cadre légal réponde le mieux possible à la réalité du terrain.

asbl Fédération Bico-federatie vzw

Fédération des maisons et initiatives d'accueil et d'accompagnement en faveur de personnes en difficulté et des sans-abri à Bruxelles
 Federatie van de onthaal- en begeleidingshuizen ten voordele van mensen in moeilijkheden en daklozen in Brussel
 Rue du Boulet 34 Kogelstraat - Bruxelles 1000 Brussel
 GSM 0494 47 04 24 – T/ F 02 513 58 76 - bico.federatie@skynet.be

e) Groupe de travail « Maisons d'accueil - Directeurs »

Ce groupe de travail réuni une à deux fois par an les différentes maisons d'accueil membres de la Fédération Bico afin de discuter autour de thématiques communes et d'éventuellement adopter des positions communes.

En 2017, nous nous sommes réunis quatre fois autour des thèmes suivants :

- Ordonnance
- Arrêtés d'application (prix de journée, post-hébergement)

Autant l'ordonnance que les arrêtés d'application ont été largement traités, lors de ces différents groupes de travail, afin de préparer au mieux les négociations avec les cabinets compétents. Différents documents consultatifs ont été réalisés et transmis aux cabinets compétents afin que le nouveau cadre légal réponde le mieux possible à la réalité du terrain.

Pour les arrêtés d'application, nous avons entre autre prêté attention au prix de journée et au post-hébergement et à la manière de les intégrer dans un cadre légal.

Le post-hébergement est considéré par la Fédération Bico comme une importante forme d'aide préventive et doit par conséquent être reconnu en tant que telle dans l'ordonnance. Nous continuons cependant à le considérer comme une mission facultative des maisons d'accueil. Sans oublier qu'il est également nécessaire de faire une distinction avec la guidance à domicile. C'est pourquoi, pour le post-hébergement, nous avons mis l'accent sur le caractère limité dans le temps et le lien exclusif avec les maisons d'accueil, qui ne sont pas d'application chez les services de guidance à domicile.

f) Groupe de travail « Échange de pratique - Directeurs »

Cette réunion s'est tenue à une occasion en 2017 et était ouverte aux directeurs de toutes les institutions membres. L'objectif est d'échanger les expériences de travail au niveau directeur.

Au vu de l'actualité en 2017, le thème principal a été le « Projet d'ordonnance relative à l'aide d'urgence et à l'insertion des personnes sans abri » et le positionnement de la Fédération Bico. Nous n'avons exceptionnellement pas abordé d'autres thèmes.

g) Groupe de travail « Renforcement »

Ce groupe de travail a été mis en place dans l'objectif de lancer une réflexion sur les missions de la Fédération Bico. Notre intention étant d'examiner de quelle manière nous pourrions renforcer la Fédération Bico.

Nous nous sommes réunis six fois en 2017. Afin de pouvoir mener la réflexion de manière approfondie, nous avons d'abord esquissé l'histoire, expliqué l'évolution (changement dans le secteur),...

asbl Fédération Bico-federatie vzw

Fédération des maisons et initiatives d'accueil et d'accompagnement en faveur de personnes en difficulté et des sans-abri à Bruxelles

Federatie van de onthaal- en begeleidingshuizen ten voordele van mensen in moeilijkheden en daklozen in Brussel

Rue du Boulet 34 Kogelstraat - Bruxelles 1000 Brussel

GSM 0494 47 04 24 – T/ F 02 513 58 76 - bico.federatie@skynet.be

Durant l'année 2017 beaucoup de travail a été consacré à la révision de la composition, de la responsabilité et de la fonction du Conseil d'Administration.

L'objectif étant de traduire tout cela dans une adaptation des Statuts et Règlement d'Ordre Intérieur, dans la foulée de l'élection d'un nouveau Conseil d'Administration, qui a eu lieu fin 2017.

h) Groupe de travail « CP 319.00 »

Une fois par an tous les membres de la Fédération Bico sont conviés à une réunion où sont présentées les nouvelles Conventions Collectives de Travail (CCT) et où sont éventuellement discutées les difficultés liées aux CCT existantes. Cette réunion d'information a été organisée pour la troisième fois en 2017.

Pendant la première partie, nous avons élaboré un inventaire des CP 319.01 et 319.02. La deuxième partie était constituée d'une étude comparative des CP 319.00, 01, 02, aussi bien sur le plan des CCT, des avantages, des barèmes que de la prime de fin d'année. Cette étude est l'ébauche d'une recherche plus approfondie sur les revendications des membres, elle sera complétée en 2018.

Représentation extérieure

2017 : 6 GROUPES DE TRAVAIL – 15 REUNIONS

a) Groupe des experts : ordonnance

Dans le cadre du projet d'ordonnance relative à l'aide d'urgence et à l'insertion des personnes sans abri, les cabinets compétents pour l'aide aux personnes souhaitent mettre en place un groupe d'experts de terrain afin d'accompagner le processus de mise en œuvre de ce projet et de mettre au point les articulations communes et les synergies dans ce cadre de travail.

La première réunion avait comme objectif de fixer le programme des futurs entretiens ainsi que la méthode de travail.

Ce groupe de travail est composé des cabinets, de l'administration (finances et inspection), des institutions concernées et des fédérations.

Ce groupe s'est réuni quatre fois en 2017 autour des différents types de services, à savoir : maisons d'accueil, services de guidance à domicile, centres de jour et Housing First.

asbl Fédération Bico-federatie vzw

Fédération des maisons et initiatives d'accueil et d'accompagnement en faveur de personnes en difficulté et des sans-abri à Bruxelles

Federatie van de onthaal- en begeleidingshuizen ten voordele van mensen in moeilijkheden en daklozen in Brussel

Rue du Boulet 34 Kogelstraat - Bruxelles 1000 Brussel

GSM 0494 47 04 24 – T/ F 02 513 58 76 - bico.federatie@skynet.be

b) Groupe de travail-présentation de la première analyse des résultats des deux dénombrements des personnes sans abri et mal-logées

L'objectif de ces réunions est d'évaluer les données collectées et leurs interprétations sur base de la connaissance et de l'expertise du secteur de l'aide aux personnes sans abri. Cela permet de placer les chiffres dans le bon contexte et de donner de la visibilité aux différentes situations de vie des personnes sans abri et mal logées en Région bruxelloise.

Ce groupe de travail s'est réuni deux fois en 2017.

c) Groupe de travail panel d'experts avec des organisations récoltant des données sur le sans-abrisme et le mal-logement en Région bruxelloise (collecteurs de données experts)

Lors de la première rencontre, les possibilités et les limites des systèmes d'enregistrement existants et des données existantes ont été présentées.

Lors de la deuxième réunion nous avons analysé quels sont les buts, les possibilités et les limites d'un système global complémentaire pour la transmission de données anonymes dans le cadre du MEHOBEL sur le sans-abrisme et le mal-logement bruxellois.

L'objectif de la troisième réunion était d'avoir un aperçu des données que les différentes organisations pouvaient et voulaient transmettre anonymement à la Strada, Centre d'appui au secteur bruxellois d'aide sans abri. La Strada assurant ensuite le traitement statistique de ces données anonymes pour le suivi du sans-abrisme et du mal-logement bruxellois.

En préparation de ce groupe de travail, la Fédération Bico devait préparer les questions ci-dessous :

- Quelles variables sont nécessaires pour donner une image réelle du sans-abrisme et du mal-logement en Région bruxelloise ? Lesquelles manquent ?
- Pour quelles variables, votre organisation dispose-t-elle de données ?
- Pour quelles variables est-il possible pour votre organisation de transmettre des données et à quel rythme (mensuel, semestriel, annuel) ?
- Pour quelles variables n'est-il pas possible pour votre organisation de transmettre des données ? Pourquoi ?

Agenda :

- Passer en revue les points communs et les différences des systèmes discutés.
- Buts, possibilités et limites d'un système global complémentaire dans le cadre du MEHOBEL.
- Discussion sur les variables potentielles à retenir pour le système global.
- Comment recenser le sans-abrisme caché ?

Le groupe s'inscrit dans la recherche MEHOBEL sur les possibilités de suivi du sans-abrisme et du mal-logement en Belgique pour le compte du SPP Politique scientifique fédérale.

asbl Fédération Bico-federatie vzw

Fédération des maisons et initiatives d'accueil et d'accompagnement en faveur de personnes en difficulté et des sans-abri à Bruxelles
Federatie van de onthaal- en begeleidingshuizen ten voordele van mensen in moeilijkheden en daklozen in Brussel

Rue du Boulet 34 Kogelstraat - Bruxelles 1000 Brussel

GSM 0494 47 04 24 – T/ F 02 513 58 76 - bico.federatie@skynet.be

Groupe de recherche : LUCAS-KU Leuven, HIVA-KU Leuven, CLEO-Ulg et la Strada, Centre d'appui au secteur bruxellois d'aide aux sans-abri.

d) Groupe de travail « Structures d'Hébergement Non Agréées (SHNA) »

Les secteurs du logement et de la santé sont confrontés depuis longtemps à la question du positionnement à adopter vis-à-vis des structures non agréées qui fournissent un hébergement à un public vulnérable (personnes sans abri, personnes handicapées, ex-détenus, personnes souffrant d'un problème de dépendance ou de problèmes psychiques) qui, visiblement, ne trouve pas toujours refuge auprès des institutions agréées.

Afin de trouver une réponse, plusieurs partenaires (AMA, Fami-Home, la Fédération Bico, l'Observatoire de la Santé et du Social, le SMES-B, la Strada, le RBDH et Infor-Homes) ont fondé un comité de pilotage. Ce groupe de travail a abouti à la rédaction d'un rapport qui a servi de base pour les discussions avec les CPAS bruxellois concernés et à l'élaboration d'un projet de convention. Ce projet a été adopté par le Collège Réuni en 2014. Il offre aux différentes structures d'hébergement non-agréées la possibilité de signer une convention leur permettant d'être reconnues comme résidence sociale.

En 2017, l'ordonnance s'est dotée d'une base légale permettant d'éviter que des institutions ne fonctionnent sans reconnaissance légale. Cette mesure est couplée à des sanctions pénales.

e) Groupes de travail « Passerelles » et « Bruggebouwer »

Le projet Bruggebouwer, né suite aux résultats de la recherche « Situation des personnes handicapées en Région de Bruxelles Capitale » par le Facilitateur de Secteur du Brusselse Welzijns- en Gezondheidsraad (Conseil de la Santé et du Bien-être bruxellois), a été mis en place en 2009 au sein de l'asbl Begeleid Wonen Brussel.

Ce projet vise à combler le besoin d'information sur le travail réciproque des intervenants du secteur de l'aide aux personnes sans abri et du secteur du handicap et à favoriser les occasions de collaboration, tout en tenant compte de la spécificité du public (personne sans abri porteuse d'un handicap). À long terme, l'objectif est d'entretenir un partenariat structurel entre les deux secteurs.

Suite au succès du groupe de travail Bruggebouwer avec les partenaires néerlandophones, il a été décidé de mettre en place un groupe équivalent avec les partenaires francophones.

En 2017, la Fédération Bico a participé une fois à ce groupe de travail.

f) Groupes de travail « Capteur de logement »

La phase-test du projet « Capteur de logement bruxellois » a démarré le 1^{er} avril 2015, car l'asbl l'Ilot considérait l'accès à un logement comme une des priorités du secteur bruxellois de l'aide aux personnes sans abri.

asbl Fédération Bico-federatie vzw

Fédération des maisons et initiatives d'accueil et d'accompagnement en faveur de personnes en difficulté et des sans-abri à Bruxelles

Federatie van de onthaal- en begeleidingshuizen ten voordele van mensen in moeilijkheden en daklozen in Brussel

Rue du Boulet 34 Kogelstraat - Bruxelles 1000 Brussel

GSM 0494 47 04 24 – T/ F 02 513 58 76 - bico.federatie@skynet.be

L'objectif de la cellule « Capteur de logement » est d'aider à la recherche de logements pour les personnes sans abri ou mal logées et de les réorienter vers d'autres partenaires pour l'accompagnement. Les partenaires de la phase-test du projet ont été choisis de façon à représenter la diversité des acteurs du secteur de l'aide aux personnes sans abri : maisons d'accueil (La Source, l'Ilot), centres de jour (La Rencontre de la Source et le Clos de l'Ilot), services de guidance à domicile (Fami-Home et S.ac.A.Do. de l'Ilot), un service actif directement en rue (Diogènes) et le centre d'accueil d'urgence Samusocial.

En 2017, la Fédération Bico était dans le comité de pilotage.

Réunions

a) Réunion entre l'administration (comptabilité) de la COCOM et la Fédération Bico

En 2017, nous avons organisé une séance d'information entre l'administration, à savoir le responsable de la comptabilité, et les membres de la Fédération Bico.

L'objectif de cette rencontre était de permettre à l'administration d'expliquer sa manière de travailler et d'offrir l'occasion aux membres de poser leurs questions et demandes de précisions. C'était un moment idéal pour mieux comprendre les manières de fonctionner de chacun et, dans la mesure du possible, de les faire converger. Le but n'était pas d'examiner chaque dossier séparément mais de répondre aux questions relevant de la compétence de l'administration.

b) Réunion formations FE.BI

La Fédération Bico a rencontré Patricia Vermaut et son nouveau collègue, chargé du projet « Formation en alternance ».

Le projet a été expliqué lors de cette réunion et les besoins en formation des membres ont été sondés.

c) Réunion avec l'Agentschap Integratie en Inburgering

La Fédération Bico s'est réunie avec Dirk Van Daele du service Vreemdelingerecht en Internationaal Recht autour de l'ordonnance et plus particulièrement autour de l'identification du groupe auquel on souhaitait donner un droit inconditionnel à l'aide d'urgence. L'Agentschap a transmis une note à la Fédération Bico afin de soutenir cette dernière lors des négociations sur l'ordonnance. Cette note a également été envoyée au Comité de Concertation.

asbl Fédération Bico-federatie vzw

Fédération des maisons et initiatives d'accueil et d'accompagnement en faveur de personnes en difficulté et des sans-abri à Bruxelles
Federatie van de onthaal- en begeleidingshuizen ten voordele van mensen in moeilijkheden en daklozen in Brussel

Rue du Boulet 34 Kogelstraat - Bruxelles 1000 Brussel
GSM 0494 47 04 24 – T/ F 02 513 58 76 - bico.federatie@skynet.be

d) Droit à un toit ou droit dans le mur

Think Tank

Suite à la crise du Samusocial, un Think Tank a été organisé, normalement sous l'égide de DoucheFlux, mais qui a exceptionnellement été ouvert aux membres de l'AMA, du Regio-Overleg et de la Fédération Bico.

L'objectif était d'entendre tout le secteur afin de pouvoir parler d'une seule voix et de réfléchir ensemble au futur du secteur de l'aide aux personnes sans abri en général et à celui du Samusocial en particulier. Cet échange était ouvert à tous : bénévoles, directeurs, travailleurs sociaux, ex-personnes sans abri et mal logées.

Un appel pour la signature d'un texte de vision commune a été lancé. A l'heure actuelle cet appel a été signé par 1110 signataires individuels, 57 organisations du secteur de la lutte contre le sans-abrisme, 16 organisations du secteur prévention, 18 organisations du secteur logement et 25 autres organisations.

Manifestation « Marche rouge (de colère) »

Dans le prolongement de cet appel, une manifestation a été organisée le 18 septembre 2017.

La manifestation était une main tendue du secteur pour œuvrer ensemble autour d'une politique ambitieuse, cohérente et globale de lutte contre la pauvreté à Bruxelles. Cette action est venue d'une inquiétude sociétale et de la volonté de lutter ensemble contre la pauvreté croissante à Bruxelles.

Nous voulions transmettre trois messages clés :

- La crise du Samusocial ne sera pas uniquement résolue par la création d'une mégastucture, ce qui est d'ailleurs en complète contradiction avec les besoins de notre public-cible.
- La lutte contre le sans-abrisme doit être effectuée sur différents plans (urgence, intégration et prévention).
- La lutte contre le sans-abrisme doit être effectuée à tous les niveaux (communal, régional, communautaire, fédéral et européen).

Nous voulons principalement que tous les politiques mettent la crise du Samusocial à profit, sans se limiter aux seules auditions de la Commission, pour réfléchir avec le secteur à la meilleure manière de le réformer en faveur du groupe-cible.

Groupe d'action « Droit à un toit ou droit dans le mur »

Un mouvement s'est créé dans le sillage de la manifestation du 18 septembre, celui-ci a pris en charge l'organisation de différentes actions de sensibilisation. La Fédération Bico et l'AMA assurent un soutien administratif.

asbl Fédération Bico-federatie vzw

Fédération des maisons et initiatives d'accueil et d'accompagnement en faveur de personnes en difficulté et des sans-abri à Bruxelles

Federatie van de onthaal- en begeleidingshuizen ten voordele van mensen in moeilijkheden en daklozen in Brussel

Rue du Boulet 34 Kogelstraat - Bruxelles 1000 Brussel

GSM 0494 47 04 24 – T/ F 02 513 58 76 - bico.federatie@skynet.be

Ce mouvement a notamment organisé :

- Un match de foot de l'absurde le 17 octobre 2017 dans le cadre de la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté.
- Une action-photo : « Prenez une photo de vous (et/ou de vos amis) avec un toit symbolique au-dessus de votre tête ! ».

Daan Vinck représente la Fédération Bico dans ce mouvement.

De la Politique Générale à l'Ordonnance

a) Rencontres cabinets

Lors des différentes rencontres autour de l'ordonnance, un certain nombre de points de rupture ont été mis en évidence, car contraires aux valeurs essentielles du secteur de l'aide aux personnes sans abri, à savoir :

- Nous sommes convaincus que des institutions de petite taille sont plus à même de répondre aux demandes individuelles des usagers.
- Contradiction entre la fonction d'un centre d'appui, à savoir un centre de connaissances et celle d'un volet opérationnel, pourtant rassemblées dans le BAIS.
- Dichotomie entre l'urgence et les services d'insertion dans l'ordonnance.
- Absence de mission post-hébergement chez les maisons d'accueil.
- Distinction entre la fonction de maraude et de travail de rue.
- Sauvegarde de l'autonomie du droit de décision concernant l'attribution des places dans les différents services.
- Clarification sur l'utilité d'un dossier social, ainsi que des directives strictes concernant le partage des données et ceci en concertation avec les plateformes d'usagers.

2017
MINISTRES
COMPETENTS
COMMISSION DES
AFFAIRES SOCIALES
LOBBYING
MEDIAS

Réunion avec les Ministres Smet et Fremault

Cet entretien s'inscrit dans le cadre d'un échange entre le secteur bruxellois de l'aide aux personnes sans abri et les Ministres compétents autour de l'ordonnance. L'objectif étant d'échanger des idées et de préciser la vision des Ministres avec le secteur.

Cet échange, qui peut être considéré comme la première rencontre entre le secteur et les cabinets compétents, a eu lieu avant la crise du Samusocial.

Réunion avec la Ministre Fremault

Après la manifestation et l'invitation aux auditions de la Commission des Affaires Sociales, la Fédération Bico et différents partenaires ont été invités par la Ministre Fremault afin d'échanger sur le futur du secteur dans son ensemble et sur l'ordonnance.

asbl Fédération Bico-federatie vzw

Fédération des maisons et initiatives d'accueil et d'accompagnement en faveur de personnes en difficulté et des sans-abri à Bruxelles
 Federatie van de onthaal- en begeleidingshuizen ten voordele van mensen in moeilijkheden en daklozen in Brussel

Rue du Boulet 34 Kogelstraat - Bruxelles 1000 Brussel

GSM 0494 47 04 24 – T/ F 02 513 58 76 - bico.federatie@skynet.be

Réunion avec le Ministre Smet

Après la rencontre avec la Ministre Fremault, la Fédération Bico et différents partenaires ont été invités par le Ministre Smet, il est vrai, avec le même objectif, à savoir afin d'échanger sur le futur du secteur dans son ensemble et sur l'ordonnance.

b) Commission des Affaires Sociales de l'Assemblée Réunie de la Commission Communautaire Commune

La Fédération Bico a été invitée, conjointement à l'AMA, à deux auditions concernant le futur du secteur de l'aide aux personnes sans abri en Région de Bruxelles-Capitale.

Lors de la première audition, la Fédération Bico et d'autres partenaires ont donné une courte présentation du secteur.

La deuxième audition consistait principalement à répondre aux questions des différents membres de la Commission.

c) Politiques

Aussi bien pendant la crise du Samusocial que pendant la manifestation, la Fédération Bico a été contactée à plusieurs reprises par différents politiciens afin d'expliquer sa vision du secteur.

d) Médias

En 2017 la Fédération Bico a été contactée à plusieurs reprises par les médias, principalement la presse néerlandophone. Les sujets abordés étaient diversifiés, allant de la crise du Samusocial, des bénévoles dans le secteur et de qui sont les personnes sans abri à la féminisation du secteur, etc.

asbl Fédération Bico-federatie vzw

Fédération des maisons et initiatives d'accueil et d'accompagnement en faveur de personnes en difficulté et des sans-abri à Bruxelles

Federatie van de onthaal- en begeleidingshuizen ten voordele van mensen in moeilijkheden en daklozen in Brussel

Rue du Boulet 34 Kogelstraat - Bruxelles 1000 Brussel

GSM 0494 47 04 24 – T/ F 02 513 58 76 - bico.federatie@skynet.be

CHAPITRE 3 : ORGANES DE CONCERTATION

**2017 : 12 ORGANES DE CONCERTATION – 43 REUNIONS
3 COURRIERS – 2 COMMUNIQUES DE PRESSE**

La Concertation bruxelloise de l'aide aux sans-abri

Le Centre d'appui au secteur bruxellois d'aide aux sans-abri la Strada a été mandaté par la Commission Communautaire Commune pour la réorganisation de la Concertation.

L'objectif général de cette concertation est de favoriser la politique de prévention d'arrivée à la rue ainsi que la (ré)insertion des personnes sans abri, par un échange mutuel d'informations, un accès facilité au réseau des services et structures, la coordination des actions sur le terrain, une réflexion commune renforcée et l'élaboration de propositions ou encore par le soutien de l'ajustement des pratiques de terrain aux besoins.

La réorganisation a mis l'accent sur différents points : une composition plus équilibrée, la diversification des membres en fonction des objectifs, le renvoi vers d'autres lieux de concertation (pour prendre en charge le suivi de situations individuelles dans l'intérêt des bénéficiaires avec l'ensemble des acteurs impliqués), la possibilité pour les personnes sans abri de faire entendre leur voix, l'engagement réel des participants, la diminution de la fréquence des réunions de la Concertation, la création d'un statut d'invité permanent (pour les cabinets ministériels concernés, ainsi que les administrations COCOF, VGC et COCOM) et la possibilité, en fonction des sujets abordés, d'inviter également d'autres acteurs que ceux concernés directement par l'aide aux personnes sans abri : chercheurs, cabinets ministériels,...

Birger Blancke est mandaté pour représenter les membres de la Fédération Bico dans la Concertation bruxelloise de l'aide aux sans-abri.

En 2017, les principaux points à l'ordre du jour étaient :

- Débat et avis sur le projet d'ordonnance relative à l'aide d'urgence et à l'insertion des personnes sans abri.
- Présentation de la situation dans et autour de la Gare du Nord et au Parc Maximilien, par Médecins du Monde.
- Situation dans le piétonnier et le Pentagone, par Brussels Platform Armoede.

En 2017, la Concertation a transmis son avis sur l'ordonnance aux cabinets compétents.

asbl Fédération Bico-federatie vzw

Fédération des maisons et initiatives d'accueil et d'accompagnement en faveur de personnes en difficulté et des sans-abri à Bruxelles
Federatie van de onthaal- en begeleidingshuizen ten voordele van mensen in moeilijkheden en daklozen in Brussel
Rue du Boulet 34 Kogelstraat - Bruxelles 1000 Brussel
GSM 0494 47 04 24 – T/ F 02 513 58 76 - bico.federatie@skynet.be

La Concertation régionale (Regio-Overleg) de l'aide aux sans-abri

La Concertation régionale est une plate-forme néerlandophone de concertation des institutions bruxelloises d'aide aux personnes sans abri. Elle aborde autant les difficultés que les nouveaux projets du secteur. La Concertation régionale est organisée par le WWZ.

La Fédération Bico y représente ses membres et informe les membres de la Concertation de l'actualité du secteur.

En 2017, les points à l'ordre du jour étaient :

- Le projet « Mobiel Solidair Wonen », par Tinneke Van Heesvelde - Samenlevingsopbouw.
- Le projet « Home for less », par l'Ilot.
- Le projet « Samenhuizen op de St. Jorissite », par Luc Lampaert - Kenniscentrum WWZ.
- Présentation de la collaboration en rapport avec les personnes présentant un handicap mental, par Klaar De Smaele - Kenniscentrum WWZ, Charlotte Berteele - Brap-DOP et Chris Van Wesemael - Begeleid Wonen Brussel.
- Etat de la situation : Note de politique générale d'aide aux sans-abri de la COCOM, par Birger Blancke - Fédération Bico.

STAMBICAW

La concertation est composée de la Strada, de l'AMA, de la Fédération Bico et du CAW Brussel. Ces fédérations sont actives dans la problématique du sans-abrisme à Bruxelles. Certaines difficultés étant spécifiques à Bruxelles, elle permet de prendre des mesures communes ou d'agir de manière concrète. Ceci afin de répondre aux besoins auxquels sont confrontés aussi bien les fédérations que nos partenaires.

En 2017, c'est l'ordonnance qui a principalement été discutée et plus particulièrement la contradiction entre la fonction d'un centre d'appui, à savoir un centre de connaissances et celle d'un volet opérationnel, pourtant rassemblées dans le BAIS.

Après de nombreuses négociations, les cabinets concernés ont suivi notre vision et ont mis deux opérateurs en avant, à savoir le New Samusocial et Bruss'Help. Cette modification n'a seulement été effectuée qu'après la troisième lecture.

Ce point a particulièrement été discuté dans cet organe de concertation, dans la mesure où le Centre d'appui la Strada était/est directement concerné.

Réunions AMA - Fédération Bico

L'AMA et la Fédération Bico se sont réunies à plusieurs reprises en 2017 afin de discuter de l'ordonnance. L'objectif était d'accorder les visions des deux fédérations. Les réunions avec les Ministres compétents autour de l'ordonnance ont également été préparées conjointement.

asbl Fédération Bico-federatie vzw

Fédération des maisons et initiatives d'accueil et d'accompagnement en faveur de personnes en difficulté et des sans-abri à Bruxelles

Federatie van de onthaal- en begeleidingshuizen ten voordele van mensen in moeilijkheden en daklozen in Brussel

Rue du Boulet 34 Kogelstraat - Bruxelles 1000 Brussel

GSM 0494 47 04 24 – T/ F 02 513 58 76 - bico.federatie@skynet.be

Dans le passé, ces réunions étaient limitées aux directeurs des deux fédérations tandis que cette année elles ont été exceptionnellement ouvertes aux principaux membres des Conseils d'Administration des deux fédérations.

Réunions plénières AMA - Fédération Bico

En 2015, il a été décidé de planifier annuellement une réunion plénière avec les membres de la Fédération Bico et ceux de l'AMA. Ces réunions sont présidées par les directeurs des fédérations et s'inscrivent dans une coopération renforcée entre les deux fédérations.

En 2017, les points ci-dessous ont été placés à l'ordre du jour :

- Introduction par les directeurs des deux fédérations
- Enjeux politiques :
 - Feedback sur la crise politique de juin (Samusocial et CDH).
 - Ordonnance relative à l'aide d'urgence et à l'insertion des personnes sans abri : Bureau d'Intégration sociale, encodage du dossier social dans le réseau des dossiers sociaux et partage des données.
 - Position des deux fédérations.
- Cellule régionale de Capteur de logement : état des lieux par L'Ilot.

Concertation entre la Fédération Bico/l'AMA et le coordinateur de « Santé mentale et précarité »

L'ordonnance a été abordée lors d'un groupe de travail intersectoriel entre le secteur des soins de santé et celui de l'aide aux personnes sans abri. Dans la prolongation de cette réunion, les fédérations (AMA et Bico) ont décidé de se réunir avec le responsable de « santé mentale et précarité » afin de pouvoir prendre leurs inquiétudes en compte dans les futures négociations.

Représentation à la Commission Paritaire 319.00

Les Conventions Collectives de Travail (CCT) suivantes ont été déposées en 2017 :

- Statut administratif et pécuniaire.
- Modifications « Fonds Maribel Social ».
- Crédit-temps, interruption de carrière et fin de carrière.
- Chômage avec complément d'entreprise pour les travailleurs ayant travaillé au minimum 20 ans dans un régime de travail de nuit.
- Complément d'entreprise pour les longues carrières.
- Révision de CCT du Conseil National du Travail.

La Fédération Bico intervient en tant qu'expert de terrain dans les négociations relatives aux CCT. La Fédération Bico connaît les griefs et exigences des institutions et a la possibilité, au cours de ces négociations, de défendre les intérêts des employeurs. La Fédération Bico obtient ainsi des

asbl Fédération Bico-federatie vzw

Fédération des maisons et initiatives d'accueil et d'accompagnement en faveur de personnes en difficulté et des sans-abri à Bruxelles
 Federatie van de onthaal- en begeleidingshuizen ten voordele van mensen in moeilijkheden en daklozen in Brussel
 Rue du Boulet 34 Kogelstraat - Bruxelles 1000 Brussel
 GSM 0494 47 04 24 – T/ F 02 513 58 76 - bico.federatie@skynet.be

informations de première main, ce qui est favorable pour la connaissance du secteur et sa transparence. La Fédération Bico est représentée dans la Commission Paritaire 319.00.

Représentation au Fonds Maribel Social

L'Association des Fonds Sociaux Fédéraux et Bicommunautaires du secteur non marchand, l'asbl FE.BI, a été créée en 2002. Cette asbl regroupe les activités des fonds de sécurité d'existence relevant des Commissions Paritaires ou Sous-Paritaires 319, 329, 330 et 331.

Le Fonds Maribel Social pour les Établissements d'Éducation et d'Hébergement Bicommunautaires (Bico 319) existe depuis 1999 et a été instauré par la Convention Collective de Travail (CCT) du 21 mars 2000. Le nom officiel du fonds est « Fonds Maribel Social pour les établissements et les services relevant de la Commission Communautaire Commune de la Région de Bruxelles-Capitale et relevant de la Commission Paritaire des maisons d'éducation et d'hébergement », en abrégé « Fonds Maribel CC-BC ».

Le Fonds a pour but : la gestion de la réduction des cotisations patronales en vue d'assurer le financement d'emplois supplémentaires (appelés Maribel Social) dans le secteur concerné.

Martin Lievens est mandaté pour représenter les membres de la Fédération Bico au Fonds Maribel Social.

Représentation dans le fonds de formation en faveur des initiatives destinées aux groupes à risque

Le Fonds Social est un fonds de sécurité d'existence. Il est par conséquent géré paritairement par un Comité de gestion composé de membres de la Commission Paritaire compétente.

Le Comité de gestion décide de l'affectation des moyens pour favoriser l'emploi, embaucher du personnel et prendre des initiatives de formation pour des groupes à risques déjà embauchés dans le secteur ou qui pourraient l'être. Le but de ce fonds est de financer des initiatives d'embauche et de formation en faveur des groupes à risques tels qu'ils ont été définis dans la loi programme du 30 décembre 1988. Les moyens financiers de ce fonds proviennent des cotisations patronales que les maisons d'accueil paient à l'ONSS et que l'ONSS reverse au fonds.

Représentation au Centre d'appui au secteur bruxellois d'aide aux sans-abri - la Strada

Les Ministres de l'Aide aux Personnes se sont donnés pour objectif d'assurer une cohérence et une complémentarité maximale entre les structures d'aide aux personnes sans abri sur le territoire bruxellois.

asbl Fédération Bico-federatie vzw

Fédération des maisons et initiatives d'accueil et d'accompagnement en faveur de personnes en difficulté et des sans-abri à Bruxelles
Federatie van de onthaal- en begeleidingshuizen ten voordele van mensen in moeilijkheden en daklozen in Brussel

Rue du Boulet 34 Kogelstraat - Bruxelles 1000 Brussel

GSM 0494 47 04 24 – T/ F 02 513 58 76 - bico.federatie@skynet.be

Il convenait dès lors de créer un outil en faveur de cette cohérence, qui fonctionnerait également comme une interface entre les autorités bruxelloises et le secteur de l'aide aux personnes sans abri.

Les missions du Centre d'appui sont : l'harmonisation de la politique, le développement d'un système central d'enregistrement, et la collecte, le traitement et la présentation des données dans un rapport annuel, l'organisation et le soutien logistique de la Concertation bruxelloise de l'aide aux personnes sans abri et enfin l'échange de pratiques professionnelles et le développement de nouvelles méthodologies.

Le Centre d'appui a été créé sous forme d'asbl en 2007.

La Fédération Bico en est un des membres actifs, aux côtés des autres représentants des fédérations et associations d'aide aux personnes sans abri à Bruxelles, des représentants des Ministres de la Région de Bruxelles-Capitale ou des Commissions Communautaires, d'un représentant des plates-formes d'utilisateurs et du représentant de l'Observatoire de la Santé et du Social.

La Fédération Bico siège également au Conseil d'Administration. Elle y est nommée pour 4 ans, aux côtés des autres représentants des fédérations du secteur de l'aide aux personnes sans abri (AMA et Regio-Overleg), de deux représentants du Collège Réuni, d'un représentant de la COCOF, d'un représentant de la VGC et d'un président et d'un vice-président indépendants.

En 2016 une nouvelle présidente et un nouveau vice-président ont été élus : Karen Mets (présidente) et Eric N. Gasore (vice-président). Birger Blancke siège au Conseil d'Administration et Laurent Demoulin à l'Assemblée Générale en tant que représentants de la Fédération Bico.

En 2017 Christine Dekoninck siège en tant que représentante du cabinet du Ministre Smet et Rocco Vitali en tant que représentant du cabinet de la Ministre Fremault au Conseil d'Administration de la Strada. Christine Vanhessen y siège pour l'AMA et Bob van Hoecke pour le Regio-Overleg.

Ce sont principalement la future structure de la Strada, le recrutement de personnel, le plan stratégique et le dénombrement qui ont été discutés en 2017.

Représentation au Conseil Consultatif de la santé et de l'aide aux personnes de la Commission Communautaire Commune

Le Conseil Consultatif de la santé et de l'aide sociale de la Commission Communautaire Commune est réparti en différentes commissions. L'une d'entre elles concerne l'aide aux personnes (institutions et services pour personnes âgées, pour personnes handicapées, pour la famille et pour l'action sociale).

Brigitte Houtman a été nommée vice-présidente du bureau et de la section institutions et services d'aide de l'action sociale et représente la Fédération Bico. Laurent Demoulin est son suppléant pour la section. Ils sont nommés pour cinq ans et leur mandat est renouvelable.

asbl Fédération Bico-federatie vzw

Fédération des maisons et initiatives d'accueil et d'accompagnement en faveur de personnes en difficulté et des sans-abri à Bruxelles

Federatie van de onthaal- en begeleidingshuizen ten voordele van mensen in moeilijkheden en daklozen in Brussel

Rue du Boulet 34 Kogelstraat - Bruxelles 1000 Brussel

GSM 0494 47 04 24 – T/ F 02 513 58 76 - bico.federatie@skynet.be

Cette section a pour mission de donner des avis, soit d'initiative, soit à la demande du Collège Réuni, notamment sur l'agrément, la prolongation ou le retrait de l'agrément et la fixation des subventions aux centres d'aide aux personnes en charge de l'accueil social et aux centres et services pour adultes en difficulté, les conditions d'intervention dans les frais d'entretien et de traitement des personnes atteintes de maladies sociales, les améliorations qui peuvent être réalisées dans le domaine de la politique de l'action sociale.

La section est composée de représentants des pouvoirs organisateurs des services et/ou institutions concernés, de représentants du personnel occupé dans ces services et/ou institutions, de représentants des utilisateurs, notamment des usagers des services, et des organismes d'assurance dans le cadre de la législation sur l'assurance maladie invalidité et de personnes particulièrement qualifiées n'appartenant pas aux autres catégories.

Le Collège a demandé aux différentes sections du Conseil Consultatif de travailler de concert autour de différentes thématiques, afin de donner aux défis de la Région un caractère transversal et de les rapprocher de la population.

Groupe de travail Conseil Consultatif « Sans-abri »

La nouvelle ordonnance « Sans-abri » a été présentée en 2017 à la section pour l'Action Sociale du Conseil Consultatif de la COCOM. Un groupe de travail a été mis en place afin de préparer cette lecture ainsi que la formulation d'un avis. Ce groupe s'est ouvert à tous les opérateurs concernés par l'ordonnance.

Ce groupe de travail se base sur la deuxième et troisième lecture de l'ordonnance.

Concertation SLRB-logement social et maisons d'accueil

Cette concertation avait pour objectif de clarifier le fonctionnement entre les centres d'accueil et les SISP autour de l'article 36 (anciennement 13bis) concernant l'attribution des logements sociaux en Région bruxelloise.

Cet article prévoit qu'au moins 3% du total des attributions de l'année précédente soient inscrits dans un accord entre les SISP et les maisons d'accueil, pour permettre aux personnes victimes de violence conjugale et intrafamiliale d'avoir la priorité.

Le but était d'harmoniser la réglementation mentionnée ci-dessus à la réalité et d'examiner quelles conséquences inattendues et quels problèmes administratifs, cette harmonisation pourrait entraîner pour le public-cible.

Cet échange a été organisé par l'AMA.

asbl Fédération Bico-federatie vzw

Fédération des maisons et initiatives d'accueil et d'accompagnement en faveur de personnes en difficulté et des sans-abri à Bruxelles

Federatie van de onthaal- en begeleidingshuizen ten voordele van mensen in moeilijkheden en daklozen in Brussel

Rue du Boulet 34 Kogelstraat - Bruxelles 1000 Brussel

GSM 0494 47 04 24 – T/ F 02 513 58 76 - bico.federatie@skynet.be

CHAPITRE 4 : FORMATION, JOURNEES D'ETUDE, RECHERCHES ET COURS

La semaine du secteur bruxellois de l'aide aux sans-abri

Depuis 2000 le Kenniscentrum WWZ (ex-Brusselse Welzijns- en Gezondheidsraad (BWR))/Regio-Overleg Brusselse Thuislozenzorg, la Fédération Bico, la Fédération des maisons d'accueil et des services d'aide aux sans-abri (AMA) et le Centre de Documentation et de Coordination Sociale (CMDC-CDCS) organisent à tour de rôle et en partenariat « La semaine du secteur bruxellois de l'aide aux sans-abri ». L'objectif de cette semaine est de favoriser, au travers de rencontres et d'échanges de pratique, les contacts entre les dispositifs d'aide aux personnes sans abri néerlandophones, francophones et bicommunautaires, mais aussi d'établir des ponts avec différents secteurs confrontés au même public ou aux mêmes problématiques. Ce qui fait la particularité de ce projet est le fait que les travailleurs sociaux 'se rendent visite' sur leur lieu de travail, dans les infrastructures, afin qu'ils apprennent à se connaître personnellement et qu'un réseau s'établisse par-delà les frontières linguistiques et le cloisonnement entre secteurs. Après avoir choisi un thème, les organisateurs invitent les services d'aide aux personnes sans abri et ceux du secteur mis en lumière à ouvrir leurs portes aux visiteurs.

Les services ont ainsi l'occasion de présenter leurs projets, missions, fonctionnement, expériences ou questionnements. Ces moments d'échanges dépassent les frontières linguistiques, tout le monde y parle la langue de son choix. Si besoin une traduction peut être organisée. Dès que le programme est finalisé, une invitation est envoyée aux collaborateurs actifs dans les secteurs participants et/ou voisins, afin qu'ils puissent s'inscrire aux visites de leur choix. Le programme prévoit des visites gratuites pendant les jours ouvrables de 9h à 10h30, de 11h30 à 13h et de 15h à 16h30. En fonction des possibilités de l'organisation qui ouvre ses portes, des groupes de 8 à 20 personnes sont constitués. Le collaborateur peut élaborer lui-même son programme mais les inscriptions sont obligatoires.

La 16^e édition a mis plus particulièrement l'accent sur la rencontre des acteurs travaillant la question des violences entre partenaires et des violences familiales.

Début novembre, une vingtaine de services actifs à Bruxelles ont ouvert leurs portes. Pendant environ une heure et demie, les participants ont la possibilité d'échanger des idées avec l'équipe qui les accueille et de visiter leur service. La semaine de l'aide aux personnes sans-abri regroupe tout autant des services francophones que néerlandophones.

Une journée d'études a également été organisée sur le thème « les violences entre partenaires et les violences familiales : échanges de pratiques ». La journée d'études était composée de deux parties : une matinée de présentations de pratiques existantes et d'échanges, suivie dans l'après-midi par la représentation théâtrale de « Clotilde du Nord », produite par le Théâtre Brocolis.

En 2017, l'AMA était l'organisateur principal.

asbl Fédération Bico-federatie vzw

Fédération des maisons et initiatives d'accueil et d'accompagnement en faveur de personnes en difficulté et des sans-abri à Bruxelles
 Federatie van de onthaal- en begeleidingshuizen ten voordele van mensen in moeilijkheden en daklozen in Brussel
 Rue du Boulet 34 Kogelstraat - Bruxelles 1000 Brussel
 GSM 0494 47 04 24 – T/ F 02 513 58 76 - bico.federatie@skynet.be

Plan de formation

Cette année, la Fédération Bico a proposé 8 formations, organisées de mars à décembre 2017. Les thèmes des différentes formations étaient : l'allocation de re-logement (français), introduction au secteur sans-abri (français et néerlandais), vocabulaire néerlandais spécifique au secteur (deux sessions), santé mentale et précarité : un accompagnement sur mesure (français), l'hygiène, parlons-en ! (français) et le secret professionnel : outil social et responsabilité personnelle (français).

2017

8 FORMATIONS

82 PARTICIPANTS :

- **33 FEDERATION BICO/AMA**
- **49 AUTRES ORGANISATIONS**

a) L'allocation de re-logement

Mise en place en février 2014, l'allocation de re-logement, anciennement appelée ADIL est présentée lors de cette matinée. Les intervenants présentent les grands changements par rapport à l'ancienne allocation, les documents nécessaires à l'introduction de la demande, les normes d'adéquation du logement et répondent également à toutes les questions ou guident les participants face aux éventuelles difficultés rencontrées.

b) Introduction au secteur sans-abri bruxellois

Destinée aux nouveaux travailleurs du secteur de l'aide aux personnes sans abri, cette formation donne un aperçu du secteur bruxellois d'aide aux personnes sans abri (légal, public, associatif, politique, historique, etc.).

c) Vocabulaire néerlandais spécifique au secteur

Destinée aux travailleurs sociaux francophones du secteur de l'aide aux personnes sans abri, cette formation permet d'apprendre et d'utiliser le lexique spécifique au secteur en suivant le parcours d'une personne sans abri dans les différents services avec ses problèmes et les réponses qui y sont apportées.

d) Santé mentale et précarité : un accompagnement sur mesure

L'accueil et l'accompagnement des personnes en grande précarité amènent souvent les travailleurs sociaux à être confrontés à la souffrance psychique des usagers et à devoir y répondre. Mais comment faire face aux « bizarreries » et/ou aux « comportements dérangeants » d'un usager qui mettrait à mal le fonctionnement de l'institution et/ou son propre projet futur ? ; comment réagir face aux propos incohérents d'une personne qui refuse l'abri, qui met en péril sa propre vie ou qui refuse les aides sociales auxquelles elle pourrait avoir droit ? ; quelles sont les limites de l'accompagnement de personnes qui cumulent une grande précarité et de problèmes psychologiques ou psychiatriques ? Objectifs : sensibilisation aux problématiques de santé mentale et favoriser l'accueil et l'accompagnement des personnes qui cumulent une grande précarité et de problèmes psychiques.

asbl Fédération Bico-federatie vzw

Fédération des maisons et initiatives d'accueil et d'accompagnement en faveur de personnes en difficulté et des sans-abri à Bruxelles

Federatie van de onthaal- en begeleidingshuizen ten voordele van mensen in moeilijkheden en daklozen in Brussel

Rue du Boulet 34 Kogelstraat - Bruxelles 1000 Brussel

GSM 0494 47 04 24 – T/ F 02 513 58 76 - bico.federatie@skynet.be

e) L'hygiène, parlons-en !

Disposez des clés pour aborder l'hygiène et la précarité sans tabou. Ces sujets sont souvent délicats à aborder, même par les professionnels du milieu social et de la santé. Cela génère fréquemment un certain malaise et suscite de nombreuses questions : comment conseiller à quelqu'un de se laver ? ; comment désarmer la crainte de mal faire ou de blesser l'autre ? ; comment bien cerner les différents stades de vulnérabilité ? ; comment ouvrir la discussion et appliquer les méthodes adéquates pour aider la personne, sans lui faire perdre la face ?

f) Le secret professionnel : outil social et responsabilité personnelle

Le secret professionnel interdit de divulguer, sous peine de sanction pénale, certaines informations obtenues dans certaines circonstances professionnelles. Après avoir rappelé la raison d'être du secret professionnel, la notion d'information couverte par le secret est cernée au travers de décisions jurisprudentielles. Les exceptions qui potentiellement peuvent permettre de lever le secret sans encourir de sanction sont étudiées dans le but d'aider les professionnels confrontés à un dilemme à prendre une décision.

Présentation de la Fédération Bico

La Fédération Bico a donné une présentation du fonctionnement du secteur de l'aide aux personnes sans abri dans le cadre d'un stage en réseau interdisciplinaire, pour lequel un trio d'étudiants en 3^e baccalauréat en médecine et en 3^e baccalauréat en soins infirmiers ont fait équipe.

Journées d'étude/Colloques/Entretiens

Cette liste reprend les rencontres, journées d'études et colloques lors desquels la Fédération Bico a représenté le secteur bicommunautaire à l'extérieur.

06/03/2017	Dénombrement des personnes sans abri et mal logées en Région bruxelloise, la Strada
10/03/2017	Intersite cabinet bruxellois avec le Ministre Sven Gatz
15/03/2017	Evaluation intermédiaire du dispositif hivernal au Parlement bruxellois, groupe sp.a au Parlement bruxellois
24/03/2017	« L'habitat groupé et solidaire à Bruxelles : freins et leviers », par Habitat et Participation asbl
28/03/2017	Formation approfondie sur la procédure d'asile et l'accueil des demandeurs d'asile, par het Agentschap Integratie en Inburgering
30/03/2017	Présentation de la publication « Thuis in de Stad : Thuislozensector op maat en in vertrouwen », par l'asbl Beschut et het Hoger Instituut voor Gezinswetenschappen
29/05/2017	Midi de la Strada : « Le secret professionnel partagé entre intervenants psycho, médico-sociaux »

asbl Fédération Bico-federatie vzw

Fédération des maisons et initiatives d'accueil et d'accompagnement en faveur de personnes en difficulté et des sans-abri à Bruxelles

Federatie van de onthaal- en begeleidingshuizen ten voordele van mensen in moeilijkheden en daklozen in Brussel

Rue du Boulet 34 Kogelstraat - Bruxelles 1000 Brussel

GSM 0494 47 04 24 – T/ F 02 513 58 76 - bico.federatie@skynet.be

22/06/2017	Conférence-débat : « Les expériences de l'exclusion du chômage, par Le Forum - Bruxelles contre les inégalités, le CPAS de Saint-Gilles, le Collectif Solidarité Contre l'Exclusion et l'UCL/IACCHOS
11/09/2017	Entretien avec Hilde Geurts du Welzijnszorg
03/10/2017	Colloque « Arrêt sur image », par l'Espace Social Télé-Service
18/10/2017	Réunion réseau intersectoriel autour des personnes handicapées et des enfants/jeunes ayant des besoins de soins spécifiques, Bruggenbouwer
06-10/11/2017	Semaine du secteur bruxellois de l'aide aux sans-abri

asbl Fédération Bico-federatie vzw

Fédération des maisons et initiatives d'accueil et d'accompagnement en faveur de personnes en difficulté et des sans-abri à Bruxelles

Federatie van de onthaal- en begeleidingshuizen ten voordele van mensen in moeilijkheden en daklozen in Brussel

Rue du Boulet 34 Kogelstraat - Bruxelles 1000 Brussel

GSM 0494 47 04 24 – T/ F 02 513 58 76 - bico.federatie@skynet.be

CHAPITRE 5 : AFFILIATION

Centre flamand d'Etudes et de Documentation pour les ASBL (VSDC)

Ce centre donne des conseils dans toutes les matières concernant les ASBL, notamment dans les domaines suivants :

- **Avis juridique** : statuts, modifications de statuts, fondation, dissolution, Conseil d'Administration, fusion, registre des membres, structures, etc.
- **Avis en droit social** : toutes les questions peuvent être présentées, aussi bien sur le travail rémunéré que sur le thème du travail bénévole.
- **Comptabilité** : tous les aspects de la comptabilité figurent également parmi leurs compétences.
- **Fiscalité** : questions du type « Comment remplir ma déclaration d'impôts ? », « Mon ASBL doit-elle avoir un numéro de TVA ? ».

asbl Fédération Bico-federatie vzw

Fédération des maisons et initiatives d'accueil et d'accompagnement en faveur de personnes en difficulté et des sans-abri à Bruxelles

Federatie van de onthaal- en begeleidingshuizen ten voordele van mensen in moeilijkheden en daklozen in Brussel

Rue du Boulet 34 Kogelstraat - Bruxelles 1000 Brussel

GSM 0494 47 04 24 – T/ F 02 513 58 76 - bico.federatie@skynet.be

CHAPITRE 6 : CONSEIL D'ADMINISTRATION / ASSEMBLEE GENERALE

L'Assemblée Générale se composait en 2017 des membres suivants :

1. Présidente : Brigitte Houtman (Talita)
2. Trésorière : Marie-Alice Janssens (Huis van Vrede)
3. Secrétaire : Didier Stappaerts (Ariane)
4. Administrateur : Caroline Legrand (Les Foyers d'Accueil)
5. Administrateur : Iram Chaudhary (Porte Ouverte)
6. Administrateur : Martin Lievens (L'Armée du Salut - Habitat Accompagné)
7. Administrateur : Olivier Lendo (Le Nouveau 150)
8. Administrateur : Sarah De Hovre (Pag-Asa)
9. Administrateur : Laurent Demoulin (Diogenes)
10. Administrateur : Pascale Desprets (Le Relais)
11. Administrateur : Murat Karacaoglu (Pierre D'Angle)
12. Administrateur : Bertrand Lombaert (Un Toit à Soi)
13. Administrateur : Annelies Vangoidsenhoven (Lhiving)
14. Administrateur : Mallorie Van den Nyden (Fami-Home)
15. Administrateur : Daan Vinck (Hobo)
16. Administrateur : David Desmedt (L'Ilot/S.Ac.A.Do.)
17. Administrateur : Luc Jaminé (SOM)
18. Administrateur : Deborah Oddie (Escale)

Le Conseil d'Administration s'est réuni à six reprises au cours de l'année 2017.

L'Assemblée Générale s'est réunie trois fois en 2017.

Fin 2017 un nouveau Conseil d'Administration a été élu au sein de l'Assemblée Générale. Début 2018, il désignera parmi ses membres un nouveau président, vice-président et trésorier et ceci conformément aux nouveaux Statuts qui entreront en vigueur en 2018.

asbl Fédération Bico-federatie vzw

Fédération des maisons et initiatives d'accueil et d'accompagnement en faveur de personnes en difficulté et des sans-abri à Bruxelles
 Federatie van de onthaal- en begeleidingshuizen ten voordele van mensen in moeilijkheden en daklozen in Brussel
 Rue du Boulet 34 Kogelstraat - Bruxelles 1000 Brussel
 GSM 0494 47 04 24 – T/ F 02 513 58 76 - bico.federatie@skynet.be

CHAPITRE 7 : ORGANIGRAMME

Assemblée Générale

Tous les membres y sont représentés. L'Assemblée Générale se tient une à deux fois par an et examine principalement le compte de résultat, le budget et le rapport annuel.

Conseil d'Administration

Tous les services travaillant sur le terrain avec le public sans abri y sont représentés. Le Conseil d'Administration discute de l'actualité du secteur et adopte, au besoin, certaines positions. Dans certains cas, des groupes de travail sont mis en place afin d'approfondir une thématique donnée.

Fin 2017, une nouvelle composition pour le Conseil d'Administration a été adoptée. Cette composition s'inscrit dans le cadre des nouveaux Statuts et du nouveau Règlement d'Ordre Intérieur qui seront votés par l'Assemblée Générale en 2018.

Equipe

Deux personnes sont employées par la Fédération Bico. Les tâches journalières sont assurées par un directeur et une employée administrative.

Le responsable de la Fédération Bico est Birger Blancke, engagé depuis février 2002.

Nathalie Deroo, assistante administrative, engagée depuis octobre 2016.

asbl Fédération Bico-federatie vzw

Fédération des maisons et initiatives d'accueil et d'accompagnement en faveur de personnes en difficulté et des sans-abri à Bruxelles

Federatie van de onthaal- en begeleidingshuizen ten voordele van mensen in moeilijkheden en daklozen in Brussel

Rue du Boulet 34 Kogelstraat - Bruxelles 1000 Brussel

GSM 0494 47 04 24 – T/ F 02 513 58 76 - bico.federatie@skynet.be

CHAPITRE 8 : GLOSSAIRE

AIS	Agence Immobilière Sociale
AMA	Association des Maisons d'Accueil et des services d'Aide aux Sans-abri en Wallonie et à Bruxelles
APEF	Association Paritaire pour l'Emploi et la Formation
BAIS	Bureau d'Aide et d'Intégration Sociale
CAW	Centrum voor Algemeen Welzijnswerk (Centre de service social général)
CCT	Convention Collective de Travail
CDCS	Centre de Documentation et de Coordination Sociale
COCOF	Commission Communautaire française. Nommée aujourd'hui Parlement francophone, institution équivalente à la VGC
COCOM	Commission Communautaire Commune de la Région de Bruxelles-Capitale
CP	Commission Paritaire
FACAW	Federatie van de Autonome Centra voor Algemeen Welzijnswerk (Fédération patronale des Centres autonomes d'aide sociale générale)
FE.BI	Association des Fonds Sociaux Fédéraux et Bicommunautaires du secteur non-marchand
MEHOBEL	The measurement of homelessness in Belgium = La mesure des sans-abris en Belgique
RBDH	Rassemblement Bruxellois pour le Droit à l'Habitat
Regio-Overleg	Concertation régionale entre les maisons flamandes et bicommunautaires de Bruxelles. Se réunit en principe 4 fois l'an et bénéficie de la collaboration logistique du Brusselse Welzijns- en Gezondheidsraad
SAW	Steunpunt Algemeen Welzijnswerk (Institution de soutien - méthodologie, réglementation, documentation,... des CAW)
SISP	Sociétés Immobilières de Service Public
SLRB	Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale
SMES	Santé mentale et Exclusion Sociale
SOM	Federatie van Sociale Ondernemingen
VGC	Vlaamse Gemeenschapscommissie (Commission Communautaire Flamande, équivalent néerlandophone de la Cocof)
WWZ	Kenniscentrum Welzijn Wonen Zorg

asbl Fédération Bico-federatie vzw

Fédération des maisons et initiatives d'accueil et d'accompagnement en faveur de personnes en difficulté et des sans-abri à Bruxelles

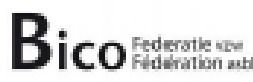
Federatie van de onthaal- en begeleidingshuizen ten voordele van mensen in moeilijkheden en daklozen in Brussel

Rue du Boulet 34 Kogelstraat - Bruxelles 1000 Brussel

GSM 0494 47 04 24 – T/ F 02 513 58 76 - bico.federatie@skynet.be

ANNEXES

1. Courrier : Vision du secteur de l'aide aux personnes sans abri



Madame la Ministre Céline Fremaut
Monsieur le Ministre Pascal Smet
Membres du Collège Réuni de l'Aide aux Personnes

Bruxelles, le 14-02-2017

Madame la Ministre,
Monsieur le Ministre,

Par ce courrier, nous souhaitons vous faire part de quelques-unes de nos préoccupations en lien avec le projet d'ordonnance sur le sans-abrisme qui nous a été transmis en vue d'une réunion ce 9 février 2017 avec vos collaborateurs.

D'abord, nous saluons la vision politique visant à diminuer le nombre de personnes sans abri à Bruxelles. La lutte contre la pauvreté est un travail de longue haleine, dont les secteurs de l'Aide aux personnes et de l'Action sociale sont les principaux acteurs. Néanmoins, rappelons que la lutte contre la pauvreté passe également par une politique de prévention et, à cet égard, nous réitérons notre demande de créer davantage de passerelles vers les secteurs connexes (enseignement, santé, logement...) afin que chacun puisse prendre part à ce travail.

Les fédérations et le secteur étaient demandeurs, depuis de nombreuses années, de reconnaître les nouveaux services/initiatives dans un cadre légal tout en définissant clairement leurs objectifs. Nous sommes conscients du fait que la Commission communautaire commune prend ses responsabilités en matière de lutte contre le sans-abrisme et le mal-logement et espérons que les missions prévues dans cette nouvelle ordonnance soient accompagnées des moyens financiers nécessaires. Dans cette même perspective, nous saluons la volonté de légiférer au sujet des structures d'hébergement non-agrées. Des accords devront être trouvés à ce sujet avec vos homologues de la Santé et des Personnes âgées.

Avant de procéder à l'analyse de l'ordonnance, nous souhaitons, néanmoins, vous communiquer plusieurs inquiétudes qui sont portées par le secteur tout entier. En effet, il est pour nous d'une importance capitale de clarifier un certain nombre de questions, ainsi que de tenir compte de nos objections et remarques. Sans cette clarification, il nous paraît impossible de donner un avis favorable au texte qui nous a été présenté.

Comme nous l'avons déjà dit et écrit dans nos nombreux courriers à votre attention ainsi que dans nos mémorandum, un certain nombre de points posent question ou ne sont tout simplement pas évoqués dans le projet d'ordonnance. Ces points sont fondamentaux car ils relèvent de valeurs essentielles et indiscutables pour les fédérations et leurs membres :

1^o Définition du public :

Si la définition du public est indispensable pour délimiter le champ d'action, nous nous étonnons que la définition est limitée uniquement aux catégories ETHOS 1 et 2.

Cette vision est incomplète et manque de nuances.

A noter également que la version française (uniquement sans-abri) diffère de la version néerlandaise (uniquement daklozen alors que le terme dak- en thuislozen a disparu).

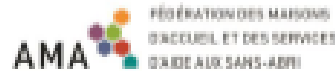
asbl Fédération Bico-federatie vzw

Fédération des maisons et initiatives d'accueil et d'accompagnement en faveur de personnes en difficulté et des sans-abri à Bruxelles

Federatie van de onthaal- en begeleidingshuizen ten voordele van mensen in moeilijkheden en daklozen in Brussel

Rue du Boulet 34 Kogelstraat - Bruxelles 1000 Brussel

GSM 0494 47 04 24 – T/ F 02 513 58 76 - bico.federatie@skynet.be



De même, l'ordonnance de 2002 faisait références aux adultes et aux familles en difficultés.

De plus, l'ordonnance prévoit l'exclusion des sans-papiers et des personnes en situation irrégulière. Les fédérations et le secteur ont toujours considéré ce groupe-cible comme faisant partie du public-cible. Laisser ce groupe-cible dans le froid, sans aucune possibilité de mise à l'abri et d'un accompagnement adapté est un très mauvais signal et ne contribuera pas à la lutte contre le sans-abrisme.

2° Perte de la liberté et contrainte pour les usagers et les services :

Rappelons que le travail social se base sur une approche volontaire et ne peut pas être imposé.

Le projet d'ordonnance ne permet plus aux personnes sans abri de 'choisir' les services qui pourraient répondre à leurs besoins de manière adaptée.

Il en est de même pour les centres qui n'auront plus la liberté de proposer un projet pédagogique en lien avec les besoins constatés.

Nous rappelons que nous travaillons quotidiennement avec des personnes orientées par d'autres secteurs (santé mentale, prisons, hôpitaux, police...). Comment pourrions-nous poursuivre ces collaborations et répondre aux demandes urgentes de solution et d'accompagnement si les « parcours des personnes sont tout tracés » ?

Le système mis en place par ce projet d'ordonnance ne donne aucune garantie que cette nouvelle politique va éliminer le sans-abrisme.

3° Alors que la note de politique générale de novembre 2015 se donnait comme objectif d'avoir une approche intégrée de lutte contre le sans-abrisme. Le projet d'ordonnance est, au contraire, dans une approche excluante. Ceci concerne essentiellement les publics tels que décrits au point 1°.

De plus, l'approche intégrée prévoyait des liens forts entre les « entrées » dans notre secteur mais surtout les « sorties » du secteur. Si dans les définitions l'accent est mis sur le logement, rien n'est prévu dans la suite du texte. La captation de logement ne suffira pas à elle seule à trouver des pistes de sorties de notre secteur. Nous risquons, par ailleurs, de maintenir les personnes dans un circuit fermé faute de solutions durables.

4° Vision et description du secteur :

L'ordonnance divise le secteur en seulement deux axes : l'urgence et l'insertion. C'est d'une part réducteur par rapport à la diversité du secteur qui répond à la diversité des besoins du public fragilisé. D'autre part, cela cloisonne le secteur. Cette vision n'est pas représentative de ce qui se passe sur le terrain.

Tout le texte est organisé sur base de cette vision. Nous nous opposons clairement à cette vision.

Certaines descriptions (définitions et missions) sont floues et peu claires :

- *Guidance à domicile : les notions de prévention et de guidance à domicile ont disparu. On accompagne des personnes, pas des logements*
- *Services de logement accompagné et Housing first : ces descriptions ne sont pas claires et prêtent à confusion avec les services de guidance à domicile. De plus, des obligations relatives au prix des loyers sont totalement irréalistes pour une capitale comme Bruxelles*
- *Centres de jour : nombre de missions 'imposées' qui n'est pas en adéquation avec ce qui existe, plusieurs vont devoir fermer. Ces services sont par ailleurs repris dans une vision uniquement urgentiste alors que les centres proposent un accompagnement*

asbl Fédération Bico-federatie vzw

Fédération des maisons et initiatives d'accueil et d'accompagnement en faveur de personnes en difficulté et des sans-abri à Bruxelles

Federatie van de onthaal- en begeleidingshuizen ten voordele van mensen in moeilijkheden en daklozen in Brussel

Rue du Boulet 34 Kogelstraat - Bruxelles 1000 Brussel

GSM 0494 47 04 24 – T/ F 02 513 58 76 - bico.federatie@skynet.be



social de longue durée

Des missions sont manquantes, telles que le post-hébergement qui n'est pas repris comme mission pour les maisons d'accueil alors que cela nous avait été affirmé oralement par vos collaborateurs. Pourquoi?
Des missions disparaissent telles que l'inconditionnalité, l'anonymat et la gratuité de certains services.

Nous nous étonnons de ne pas retrouver dans le projet d'ordonnance des liens, pourtant annoncés, avec les autres entités fédérées. Nous comprenons que chaque cadre légal conserve son identité propre mais il y a plusieurs éléments qui devraient être harmonisés entre les différents pouvoirs bruxellois (CoCoF, GGC, VG), comme le tarif de jour ou le post-hébergement par exemple.

3° Coordinateurs de l'urgence sociale et de l'insertion sociale (BIS):

Tout d'abord, nous regrettons que La Strada soit vidée de sa substance. En effet, le centre d'appui du secteur de l'aide aux sans-abri avait réussi, en 10 ans, veille que veille, à faire du lien entre tous les acteurs publics et associatifs, toutes tutelles confondues, au-delà de la langue et des missions. Il est important pour nous de préserver ce centre d'appui qui sera le seul lieu où pourront se retrouver l'ensemble des acteurs du secteur et qui garantit la coopération entre le secteur et les autres secteurs. Enfin, que deviendra la coordination du secteur de l'aide aux justiciables actuellement intégrée à La Strada ?

Concernant les organismes de coordination, si est pertinent de coordonner des actions pour les rendre plus fluides et créer plus de synergies, les missions inscrites dans le projet d'ordonnance nous paraissent incompatibles surtout en ce qui concerne le BIS. Comme un organisme de coordination peut-il à la fois coordonner, orienter, contrôler, informer, capter du logement, établir des statistiques ?

Le BIS devrait avoir un rôle à jouer dans la création de possibilités de sortie du sans-abrisme et non dans l'orientation vers les structures.

Certaines missions du BIS relèvent d'ailleurs des missions des fédérations qui ne sont pas reconnues au travers du projet d'ordonnance.

Concernant l'organisme de coordination de l'urgence sociale, à nouveau, s'il est nécessaire de coordonner les actions, s'il se confirme que ce rôle sera attribué à un opérateur de terrain, comment ce dernier peut-il à la fois se coordonner lui-même et se coordonner avec d'autres ?

Enfin, il est question de contrat de gestion avec la désignation de commissaire de gouvernement pour garantir le respect du cadre. Dans ce point, nous nous étonnons de la rémunération que ces derniers peuvent avoir. A l'heure de la bonne gouvernance et de la transparence des mandats politiques, nous ne sommes pas favorables à cette disposition.

6° Le dossier social et le réseau des dossiers sociaux :

Si pour comprendre certains mécanismes, il est nécessaire de pouvoir collecter de l'information, encore faut-il avoir des objectifs clairs. Une collecte de données à des fins statistiques n'est pas un dossier social (électronique) partagé.

Si le projet d'ordonnance prévoit une longue section relative au secret professionnel, c'est au nom de ce même secret que nous refusons de collaborer à ce système d'encodage qui :

- Ne garantit pas l'anonymat essentiel au travail spécifique pour un public le plus exclu de l'accès aux droits fondamentaux disparaît entièrement, alors qu'il est très important pour une*

asbl Fédération Bico-federatie vzw

Fédération des maisons et initiatives d'accueil et d'accompagnement en faveur de personnes en difficulté et des sans-abri à Bruxelles

Federatie van de onthaal- en begeleidingshuizen ten voordele van mensen in moeilijkheden en daklozen in Brussel

Rue du Boulet 34 Kogelstraat - Bruxelles 1000 Brussel

GSM 0494 47 04 24 – T/ F 02 513 58 76 - bico.federatie@skynet.be



partie de notre public

- *Ne précise pas quels types d'institutions auront accès à ces dossiers*
- *Ne donne aucune garantie des objectifs surtout en lien avec des politiques de plus en plus sécuritaires et contrôlantes*
- *Ne donne aucune garantie de lutte contre les stigmatisations et les préjugés*

Que se passera-t-il lors de l'exclusion du système d'une personne ? Est-elle alors empêchée de l'aide que peut lui proposer le secteur de l'aide aux sans-abri ?

Pendant des années le secteur sans-abri et La Strada ont travaillé conjointement autour d'un système d'enregistrement « Brureg » (qui rassemble les statistiques des maisons d'accueil agréées par la COCDF, la COCOM et la VG). Que va-t-il advenir de ce système d'enregistrement anonymisé qui a fait ses preuves ?

7^e Écriture générale :

Nous avons constatés plusieurs erreurs entre la version française et néerlandaise ainsi que des différences de nuances entre les deux versions.

De même, nous avons constaté des erreurs dans les renvois à certains articles.

Par ailleurs, il existe un déséquilibre dans les descriptifs des services. En effet, pour certains, l'ordonnance est très explicite alors que pour d'autre beaucoup moins. Est-ce à dire que les descriptions ont été oubliées ? Ou bien certains services sont-ils plus importants que d'autres ?

8^e Absence et oubli :

Outre le suivi post-hébergement déjà évoqué, nous regrettons de ne pas trouver de point relatif à la participation des sans-abri (en tant qu'experts de vécu, via des espaces de paroles par exemple).

De même, il n'est pas fait mention du nécessaire travail de réseau et de partenariat.

Enfin, un point spécifique au dispositif hivernal qui fixerait, à minima, les missions et obligations (telle que l'articulation entre des dispositifs de nuit et de jour) manque.

Il est de la plus haute importance que cette ordonnance soit portée par tout le secteur, pour autant qu'il puisse répondre de la mise en œuvre concrète de cette ordonnance. Nous attendons des réponses claires afin de lever nos inquiétudes. Ce n'est qu'à ce titre que nous pourrions donner une suite favorable à ce projet d'ordonnance.

Lors de la réunion du 9 février au Cabinet de la Ministre Fremault, vos conseillers ont apportés quelques éclaircissements à nos questions et ont souhaité que nous leur transmettions nos commentaires et propositions. Nous vous ferons parvenir, début de semaine prochaine, un courrier plus détaillé reprenant l'ensemble de nos remarques et motions.

Tom Van Vlierberghe (Regio-overleg)

Christine Vanhessen (AMA)

Birger Blancke (Bico Federatie)

asbl Fédération Bico-federatie vzw

Fédération des maisons et initiatives d'accueil et d'accompagnement en faveur de personnes en difficulté et des sans-abri à Bruxelles
Federatie van de onthaal- en begeleidingshuizen ten voordele van mensen in moeilijkheden en daklozen in Brussel

Rue du Boulet 34 Kogelstraat - Bruxelles 1000 Brussel

GSM 0494 47 04 24 – T/ F 02 513 58 76 - bico.federatie@skynet.be

2. Communiqué de presse : Samusocial : au-delà de la crise politique



Bruxelles, 13 juin 2017

« Samusocial : au-delà de la crise politique »

Suites aux événements de ces derniers jours liés aux dysfonctionnements dans la gouvernance du Samusocial, les fédérations du secteur de l'aide aux sans-abri et leurs affiliés¹ tiennent à réagir sur les impacts que ces déclarations peuvent avoir sur les missions des services d'aide et d'accompagnement des personnes sans abri et mal logées à Bruxelles.

Avant toute chose, nous tenons à témoigner de notre soutien aux travailleurs du Samusocial qui, quotidiennement, tout au long de l'année, collaborent avec les différents services du secteur de l'aide aux sans-abri.

Concernant les problèmes de gouvernance qui ont été mis en lumière, les fédérations sectorielles tiennent à souligner que cette situation est préjudiciable pour l'ensemble des associations travaillant avec les personnes sans abri. En effet, la gestion des associations, qu'elles soient constituées en asbl ou dépendant directement d'un pouvoir public (CPAS, commune, région), ne peut être réalisée qu'avec la plus grande rigueur, dans le respect des réglementations en vigueur et avec une éthique de gestion qui soit cohérente avec les missions des services. Le sérieux qui préside aux travaux des administrateurs des services doit être garanti. La transparence dans la gestion doit être à l'ordre du jour, tant vis-à-vis des pouvoirs subsidiaires, que vis-à-vis des citoyens, que vis-à-vis des donateurs et, surtout, vis-à-vis de notre public-cible : les personnes sans abri.

Il est donc, indispensable que toute la clarté soit faite sur ce dossier.

Concernant le futur du Samusocial et son articulation avec les autres services du secteur de l'aide aux sans-abri, les fédérations du secteur réitèrent leur disponibilité et leur expertise afin que l'ensemble des politiques régionales puisse mettre en oeuvre une approche intégrée de la lutte contre le sans-abrisme. En effet, alors qu'une réforme de grande ampleur est en cours dans notre secteur (une nouvelle ordonnance organisant les services d'urgence sociale et d'insertion sociale des personnes sans abri est en cours d'écriture), la crise vécue par le Samusocial aura inévitablement un impact sur la suite du processus réglementaire. L'opérateur principal de l'urgence sociale qu'est le Samusocial verra, sans doute, les cartes rebattues. La soixantaine de services d'aide aux personnes sans abri ; actifs en journée, en soirée, la nuit, au domicile, en rue, le samedi, le dimanche, en hiver, au printemps, en automne, etc. ; est prête à travailler en concertation avec les Ministres de tutelle pour que la lutte contre le sans-abrisme et le mal logement soit une priorité absolue.

Au-delà du scandale, rassembler les forces dans l'intérêt des personnes sans abri enverrait un message positif et constructif à l'ensemble de la société civile. Que cet événement soit, donc, l'occasion d'une mobilisation de tous les services et acteurs publics dans l'intérêt des personnes aidées sur le terrain.

Birger Blancke (Fédération Bico)
Christine Vanhessen (AMA)
Bob Van Hoecke (CAW Brussel)
Tom Van Vlierberghe (Regio-Overleg)

¹ AMA – Fédération des maisons d'accueil et des services d'aide aux sans-abri, Fédération Bico Federatie, Regio-overleg Thuislozenzorg rassemblant une soixantaine de services d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement de personnes sans abri ou mal logées

asbl Fédération Bico-federatie vzw

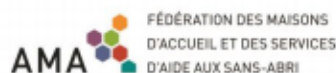
Fédération des maisons et initiatives d'accueil et d'accompagnement en faveur de personnes en difficulté et des sans-abri à Bruxelles

Federatie van de onthaal- en begeleidingshuizen ten voordele van mensen in moeilijkheden en daklozen in Brussel

Rue du Boulet 34 Kogelstraat - Bruxelles 1000 Brussel

GSM 0494 47 04 24 – T/ F 02 513 58 76 - bico.federatie@skynet.be

3. Courrier : Prolongement manifestation « Marche rouge (de colère) »



Madame la Ministre Céline Fremault
Membre du Collège Réuni
de l'Action sociale et de la Lutte contre la Pauvreté

Bruxelles, le 30-09-2017

Madame la Ministre,

Dans le prolongement de la manifestation « Droit à un toit ou droit dans le mur ? » les Fédérations souhaitent apporter quelques précisions sur cet engagement. La manifestation est une main tendue du secteur afin de collaborer à l'élaboration d'une politique globale, ambitieuse et cohérente en matière de lutte contre la pauvreté à Bruxelles. Cette action provient d'une préoccupation sociétale et de la volonté de s'attaquer conjointement à l'augmentation de la pauvreté à Bruxelles.

Nous voulions véhiculer trois messages clés :

- La crise du Samusocial ne sera pas résolue uniquement par la mise en place d'une mégastructure, qui va d'ailleurs à l'encontre des besoins de notre public cible.
- La lutte contre la pauvreté doit être menée sur plusieurs plans (urgence, insertion et prévention).
- La lutte contre la pauvreté doit être menée à tous les niveaux (communal, communautaire, régional, fédéral et européen).

Nous souhaitons principalement que tous les responsables politiques profitent de la crise du Samusocial pour aller au-delà des auditions de la commission et examiner avec le secteur comment nous pouvons réformer ce dernier au profit de notre public cible. Plus précisément sur le volet de l'urgence, qui a eu et a toujours un rôle déterminant (ce qui se remarque également dans le financement), alors que le secteur de l'aide aux personnes sans abri doit être envisagé plus largement qu'uniquement du point de vue de l'urgence. Il existe en effet un éventail très étendu de services qui collaborent étroitement et répondent à la diversité et la grande complexité des demandes d'aide auxquelles nous sommes confrontés au quotidien. Le secteur de l'aide aux personnes sans abri souhaite appeler les responsables politiques à ne pas se limiter à la gestion des conséquences du sans-abrisme et du mal-logement, mais à joindre leurs efforts pour trouver une approche qui s'attaque aux causes fondamentales du sans-abrisme et du mal-logement.

Avoir un logement signifie plus que simplement avoir un toit au-dessus de la tête, cela représente également la sécurité, l'intimité, une identité, un ancrage, des réseaux sociaux, la famille, un entourage, un voisinage et une vie saine.

Le sans-abrisme est donc plus qu'un problème de logement. C'est une situation complexe composée de différents facteurs : problèmes psychosociaux et relationnels, manque de possibilités d'éducation et de formation, impossibilité de subvenir à sa propre subsistance à cause d'une insuffisance de moyens matériels et financiers par manque de travail ou d'allocation suffisante,... avec comme conséquences que la notion de "vivre dans la dignité" se retrouve complètement relayée à l'arrière-plan. Il y a parfois un désancrage total.

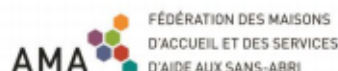
asbl Fédération Bico-federatie vzw

Fédération des maisons et initiatives d'accueil et d'accompagnement en faveur de personnes en difficulté et des sans-abri à Bruxelles

Federatie van de onthaal- en begeleidingshuizen ten voordele van mensen in moeilijkheden en daklozen in Brussel

Rue du Boulet 34 Kogelstraat - Bruxelles 1000 Brussel

GSM 0494 47 04 24 - T/ F 02 513 58 76 - bico.federatie@skynet.be



Nous saluons votre politique visant à réduire le nombre de personnes sans abri à Bruxelles. La lutte contre la pauvreté est un travail de longue haleine et dont les secteurs de l'Aide aux personnes et de l'Action social sont des acteurs importants, mais sûrement pas les seuls ! La lutte contre la pauvreté signifie aussi travailler préventivement. C'est pourquoi nous demandons instamment que la collaboration s'étende aux secteurs connexes comme l'enseignement, la santé, le logement,... afin qu'ils puissent également y apporter leur contribution.

Au travers de cette manifestation, nous voulions également saisir l'occasion de rappeler au gouvernement fédéral ses responsabilités écrasantes en ce qui concerne les personnes sans-papiers et nous attendons une réponse structurelle et humaine pour ce public cible, car une personne dans le besoin doit être aidée, qu'elle ait des papiers ou non.

Le gouvernement bruxellois prend bien des mesures pour une réforme mais nous avons des divergences de points de vue sur comment cela doit être fait concrètement. La COCOM fait de gros efforts financiers pour résoudre cette problématique mais nous souhaiterions encore insister sur certains points. Il n'est nullement dans notre intention de tirer sur un ou plusieurs partis politiques ou sur le Samusocial en tant que structure (qui était d'ailleurs présent lors de la manifestation) mais, partant d'une sorte de sentiment de responsabilité sociétale, nous souhaiterions aborder conjointement le fond de ces matières. Le secteur s'efforce de trouver des réponses mais nous ne pouvons le faire qu'avec les responsables politiques, qui en déterminent largement les contours.

La réorganisation du secteur bruxellois de l'aide aux personnes sans abri est un projet très ambitieux, mais, en tant que secteur, nous avons encore quelques préoccupations et demandes de clarification et nous avons déjà adressé un certain nombre de courriers en ce sens aux cabinets compétents. La réécriture d'une ordonnance nécessite du temps afin de pouvoir préparer sérieusement tout le contenu. Par le passé, le secteur de l'aide aux personnes sans abri a déjà été entendu comme expert à ce sujet et veut conserver ce rôle, mais nous espérons que les avis formulés seront pris en compte dans la révision de l'ordonnance.

Dans la dernière version de l'ordonnance il y a également un certain nombre d'éléments qui vont à l'encontre des valeurs essentielles du secteur de l'aide aux personnes sans abri :

- Nous sommes convaincus que des institutions de petite taille sont mieux adaptées pour répondre aux demandes individuelles des usagers.
- La contradiction de la fusion d'un centre d'appui, à savoir un centre de connaissance, et d'un volet opérationnel, contenue dans le BAIS.
- La dichotomie entre l'urgence et les services d'insertion au sein de l'ordonnance.
- L'absence de la mission de post-hébergement des maisons d'accueil.
- L'absence de distinction entre les fonctions de maraude et de travail de rue.
- Nous voulons préserver l'autonomie décisionnelle des différents services dans le système d'attribution des places.
- Recevoir une justification de l'utilité d'un dossier social, ainsi que des directives claires autour du partage des données faites en concertation avec les plateformes d'usagers.

Nous vous remercions, Madame la Ministre, pour l'attention que vous porterez à ce courrier et vous présentons nos meilleures salutations.

Christine Vanhessen (AMA)
Birger Blancke (Bico Federatie)
Tom Van Vlierberghe (Regio-overleg)

asbl Fédération Bico-federatie vzw

Fédération des maisons et initiatives d'accueil et d'accompagnement en faveur de personnes en difficulté et des sans-abri à Bruxelles
 Federatie van de onthaal- en begeleidingshuizen ten voordele van mensen in moeilijkheden en daklozen in Brussel
 Rue du Boulet 34 Kogelstraat - Bruxelles 1000 Brussel
 GSM 0494 47 04 24 – T/ F 02 513 58 76 - bico.federatie@skynet.be

4. Courrier : Projet d'ordonnance



Bruxelles, le 13 décembre 2017

Questions/ajouts/modifications du secteur bruxellois de l'aide aux personnes sans abri concernant le 'Projet d'ordonnance relative à l'aide d'urgence et à l'insertion des personnes sans abri'

Moyens suffisants

Art.5 : remplacer par 'Le Collège Réuni doit affecter les moyens suffisants pour garantir que l'accès à l'hébergement d'urgence et aux dispositifs d'insertion soit pris en compte dans la programmation (voir Art.84)'.

Cela permet de faire un lien entre ce qui est constaté dans l'urgence et ce qui devrait être fait dans le structurel.

Art.84 : adapter l'article dans le sens de l'Art.5.

Agrément

Adapter ces deux articles afin que la situation soit claire :

Art.28 : limiter l'interdiction de l'Art.28 aux services de l'Art.2 points 3° (urgence) et 5° (maisons d'accueil).

Art.50-1° : adapter l'article dans le sens de l'Art.28.

+ **Art.28 :** 'dérogation pour les services de travail de rue et les centres de jour' : pourriez-vous nous éclairer sur l'objet de cette dérogation ?

+ **Art.47 :** cet article peut-il également s'appliquer à la création d'un nouveau centre ?

Capteur de logement

Art.59-4° : supprimer et remplacer par une sous-section séparée 'Cellule Capteur logement' :

Sous-section 9 – Cellule Capteur logement

Art.XX :

En complémentarité avec les dispositifs d'aide existants, la Cellule Capteur logement a pour mission :

§1 Développer différents types de solutions de logement pour les personnes sans abri.

§2 S'assurer de la mise en place d'un accompagnement psycho-médico-social adapté aux besoins spécifiques des personnes relogées. Cet accompagnement sera assuré par des services externes à la cellule.

§3 Jouer le rôle de médiateur entre le propriétaire, le locataire et son service d'accompagnement.

§4 Évaluer l'évolution de la mise en logement et mettre en place des solutions pratiques en cas de difficultés.

+ **Art.2 :** ajout d'un point 9° :

Cellule régionale Capteur logement : le service a pour but d'identifier des solutions de logements pour les personnes sans abri afin de pouvoir leur procurer une situation locative

asbl Fédération Bico-federatie vzw

Fédération des maisons et initiatives d'accueil et d'accompagnement en faveur de personnes en difficulté et des sans-abri à Bruxelles

Federatie van de onthaal- en begeleidingshuizen ten voordele van mensen in moeilijkheden en daklozen in Brussel

Rue du Boulet 34 Kogelstraat - Bruxelles 1000 Brussel

GSM 0494 47 04 24 – T/ F 02 513 58 76 - bico.federatie@skynet.be



durable et envisager un accompagnement vers l'inclusion sociale.

BAIS

De manière générale, mentionner le BAIS comme étant chargé de l'appui et de la coordination des dispositifs d'aide d'urgence et d'insertion (**Art.2-10*, 52, 63** notamment).

Art.54 : ajouter que l'approbation des Statuts et de toutes modifications ultérieures doivent être faites dans un délai de 3 semaines.

Prévoir également que les modifications portant sur les missions du BAIS puissent faire l'objet d'une consultation du secteur. Par exemple en stipulant dans l'Art.54 que 'Si ces modifications portent sur les contenus du BAIS, elles doivent faire préalablement à leur vote par l'Assemblée Générale l'objet d'un avis du Conseil Consultatif et de la Concertation bruxelloise d'aide aux sans-abris dans un délai maximum de 2 mois'.

Art.56 : revu comme suit 'Le Bureau d'aide et d'insertion sociale est chargé de coordonner les dispositifs d'aide d'urgence et les dispositifs d'insertion, ainsi que de mener des études et des analyses sur la problématique du sans-abrisme à Bruxelles'.

Art.57-58 : la coordination transversale étant une des clés pour réussir les transitions des personnes de l'urgence vers l'insertion, proposition de fusionner les articles 57 et 58 et d'adapter les missions comme suit :

'Dans le cadre des missions de coordination des dispositifs d'urgence et des dispositifs d'insertion, le BAIS est chargé de :

- 1° l'organisation et la mise en place d'une équipe chargée de recueillir les appels signalant des personnes sans-abri, la gestion du numéro d'appel d'urgence sociale visé à l'article 4, la vérification, pour chaque signalement, quant à l'existence de réponses possibles, la mise en place d'une réponse par un ou plusieurs des centres concernés et un suivi de cette réponse ;
- 2° l'orientation des personnes sans abri ou en besoin de guidance qui font appel au BAIS, directement ou via un tiers, vers des aides ou des services organisés par la Région de Bruxelles-Capitale, la Commission Communautaire Commune, la Commission Communautaire Française, la Communauté Française, la Communauté Flamande ou d'autres autorités compétentes. Cette orientation se fait en fonction des besoins de la personne sans abri, des spécificités et méthodologies du service choisi et des places disponibles ;
- 3° l'orientation des personnes sans abri ou en besoin de guidance vers le centre public d'action sociale compétent ;
- 4° la coordination des cellules capteurs logement ;
- 5° la réception des signalements de situations de crises liées au sans-abrisme sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale, la recherche de réponses adaptées, la coordination et le suivi des réponses apportées ;
- 6° l'organisation des coordinations visées à l'article 81, § 2 et § 3 ;
- 7° l'encodage des données objectives d'identification des personnes sans abri dans le réseau des dossiers sociaux conformément aux dispositions contenues à la section 3 du chapitre 3 ;
- 8° l'encodage dans le dossier social des demandes d'accès à un dispositif d'insertion ainsi que l'identification des besoins des personnes sans abri et des personnes en besoin de guidance orientées par des centres ;
- 9° l'organisation du Comité de coordination visé à l'article 82, § 1er.

Art.59 : modifier le point 1° 'la mise en place du comité scientifique visé à l'article 84 ;' Ce

asbl Fédération Bico-federatie vzw

Fédération des maisons et initiatives d'accueil et d'accompagnement en faveur de personnes en difficulté et des sans-abri à Bruxelles
Federatie van de onthaal- en begeleidingshuizen ten voordele van mensen in moeilijkheden en daklozen in Brussel

Rue du Boulet 34 Kogelstraat - Bruxelles 1000 Brussel

GSM 0494 47 04 24 – T/ F 02 513 58 76 - bico.federatie@skynet.be



point, combiné aux Art.2 et 84 reclarifie la notion de Concertation, bien établie dans le secteur, tout en maintenant l'idée présente dans le projet de prévoir un suivi des études menées par le BAIS.

Ajouter les points 5° et 6° :

5° l'organisation de la Concertation bruxelloise de l'aide aux sans-abri ;

6° mener des actions d'information et de sensibilisation sur la problématique du sans-abrisme.

Art.63 : ajouter un point 10° 'les règles afin d'assurer l'indépendance du BAIS à l'égard de tous quant à ses études et analyses'.

Art.84 : modifier le §4 'réunit au moins une fois par an un comité scientifique comptant en son sein un membre de l'Observatoire de la santé et du social de Bruxelles-Capitale, chargé d'examiner et valider les choix d'objets et le respect des règles de rigueur scientifique des études et analyses réalisées par le BAIS. Le comité scientifique sera informé des demandes émises par le Collège réuni et devra remettre une fois par an au CA un rapport sur ses activités'.

+ **Art.2** : ajout d'un point 20° 'Concertation bruxelloise de l'aide aux sans-abri : concertation telle que visée par l'Arrêté ministériel du 29 avril 2009 portant création de la Concertation bruxelloise de l'Aide aux Sans-abri'.

Dossier social

Dérogation pour l'encodage du dossier social demandée pour les centres de jour, les services de travail de rue et l'asile de nuit.

Art.69-§4 : si pas d'anonymisation des données, remplacer la dernière phrase par :

'Les données sont :

- sécurisées en cas d'accord de partage de l'utilisateur et
- anonymisées et sécurisées en cas de refus de partage de l'utilisateur'.

(A garder en mémoire pour les protocoles d'échange : l'accord d'un usager sur le partage de ses données ne doit pas signifier qu'à partir de ce moment-là toutes ses données puissent être partagées tout le temps. Il faut des sécurités, que l'utilisateur soit informé précisément de ce qui est partagé et à qui.)

Dossier social, réseau des dossiers et partage des données

Nous avons consulté la Faculté de droit de l'Université de Namur à ce sujet et voici leurs remarques :

« En l'état, le texte gagnerait à être plus précis. Les éléments essentiels des traitements de données envisagés pourraient être davantage définis, bien que certains éléments ressortent plus clairement (comme les fournisseurs et les destinataires des données). On pense notamment aux types précis de données utilisées, aux types de traitements envisagés, aux finalités de ces traitements, aux responsables des traitements, aux droits des personnes concernées (notamment la transparence et le droit d'accès), un petit mot d'explication sur la personne à contacter, par exemple, serait le bienvenu car il y a globalement assez peu d'explications concernant les modalités d'exercice des divers droits tels que la modification, rectification, accès, anonymisation. Les informations sur le stockage et la sécurisation des données via le réseau sont incomplètes. Ces exigences se rejoignent dans le fait que les traitements de données des citoyens doivent être

asbl Fédération Bico-federatie vzw

Fédération des maisons et initiatives d'accueil et d'accompagnement en faveur de personnes en difficulté et des sans-abri à Bruxelles

Federatie van de onthaal- en begeleidingshuizen ten voordele van mensen in moeilijkheden en daklozen in Brussel

Rue du Boulet 34 Kogelstraat - Bruxelles 1000 Brussel

GSM 0494 47 04 24 – T/ F 02 513 58 76 - bico.federatie@skynet.be



prévisibles pour ces derniers. En outre, dans le contexte de l'administration électronique, il importe également de faire la clarté sur les bases de données et les données qui circulent, notamment en cas d'erreurs affectant celles-ci, qui auraient un « effet domino » au sein de l'administration. »

Christine Vanhessen (AMA)
Birger Blancke (Bico Federatie)
Tom Van Vlierberghe (Regio-overleg)

asbl Fédération Bico-federatie vzw

Fédération des maisons et initiatives d'accueil et d'accompagnement en faveur de personnes en difficulté et des sans-abri à Bruxelles
Federatie van de onthaal- en begeleidingshuizen ten voordele van mensen in moeilijkheden en daklozen in Brussel
Rue du Boulet 34 Kogelstraat - Bruxelles 1000 Brussel
GSM 0494 47 04 24 – T/ F 02 513 58 76 - bico.federatie@skynet.be

5. Communiqué de presse : Renouvellement des cartes d'identité - Ville de Bruxelles.



Communiqué de presse

Grâce à une nouvelle réglementation, la ville de Bruxelles veut renflouer ses caisses sur le dos des précaires et des sans-abris.

Le 27 mars 2017, le conseil communal de la ville de Bruxelles a décidé d'exiger le paiement d'une taxe de 225 euros auprès de tous les habitants contraints de renouveler leur carte d'identité suite à une perte ou un vol, pour la troisième fois de leur vie. Une somme impossible à déboursier pour les personnes vivant dans une grande précarité et en particulier pour les sans domicile fixe. Être en possession d'une carte d'identité n'est pas seulement une obligation, c'est une nécessité pour faire valoir nombre de droits. Nous souhaitons le retrait de cette mesure.

Lors de la réunion du conseil communal de la ville de Bruxelles du 27 mars 2017, il a été décidé d'imposer une taxe spéciale aux citoyens ayant perdu plusieurs fois leur carte d'identité ou leur carte de séjour. Si la carte a été perdue deux fois, les frais supplémentaires s'élèvent à 50 euros. La somme atteint 225 euros lorsque la carte a été perdue trois fois. Et la règle ne souffre aucune exception.

- Peu importe que la carte d'identité ait été délivrée à Bruxelles 1000 ou dans une autre commune de Belgique.
- Peu importe les circonstances dans lesquelles le document a été perdu.
- Peu importe le niveau de revenu de celui ou celle qui doit faire refaire sa carte.
- Celui ou celle qui a déjà perdu sa carte d'identité trois fois doit payer cette somme pour renouveler sa carte.

Dès qu'une personne tombe dans cette catégorie, il lui faut à chaque fois déboursier 225 euros pour obtenir une nouvelle carte.

Il est impossible, pour la plupart des personnes vivant en situation de pauvreté, de déboursier une telle somme. Avec comme conséquence que de nombreuses personnes préféreront continuer à vivre sans carte d'identité. Elles ne seront plus inscrites dans les registres de la population et cesseront d'exister sur le plan administratif. L'absence de carte d'identité ou de carte de séjour signifie la fin de l'accès à des revenus, à l'assurance maladie, à Actiris, à un compte bancaire, à un abonnement de GSM, à des attestations de la commune, etc.

Pour les sans logis, disposer d'une carte d'identité représente souvent la première étape dans la recherche de solutions à leur situation. Il arrive souvent, lorsque l'on vit dans la rue, de perdre ou de se faire voler ses papiers à plusieurs reprises. De plus, le CPAS de la ville de Bruxelles demande aux ressortissants belges ou étrangers de disposer d'une pièce d'identité valable lors d'une demande de revenu d'insertion. Cette disposition communale va encore ralentir leur sortie de la précarité.

La lutte contre la fraude à l'identité a été invoquée pour expliquer cette décision. Mais cette réglementation ne frappe aucunement les criminels qui se livrent à ce genre de fraude alors qu'elle pénalise les personnes en situation de pauvreté et les sans domicile fixe. C'est ainsi que l'exclusion n'en finit pas de progresser, comme l'ont déjà montré la Strada, l'Observatoire de la santé et Welzijn Brussel-Hoofdstad.

Pour toutes ces raisons, nous demandons le retrait immédiat de cette mesure. Il s'agit d'une taxe asociale qui frappe durement, une fois de plus, les plus pauvres.

Tom Van Vlierberghe (Regio-overleg Thuislozenzorg Brussel)

Birger Blancke (Bico-Federatie)

Christine Vanhessen (AMA)

Plus d'infos : Dieter Van Den Broeck (0484/754552)

asbl Fédération Bico-federatie vzw

Fédération des maisons et initiatives d'accueil et d'accompagnement en faveur de personnes en difficulté et des sans-abri à Bruxelles
 Federatie van de onthaal- en begeleidingshuizen ten voordele van mensen in moeilijkheden en daklozen in Brussel
 Rue du Boulet 34 Kogelstraat - Bruxelles 1000 Brussel
 GSM 0494 47 04 24 – T/ F 02 513 58 76 - bico.federatie@skynet.be